

Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion

Service du budget

Toutes commissions

## **RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du 14 décembre 2017

### **OBJET : BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018.**

Mesdames, messieurs,

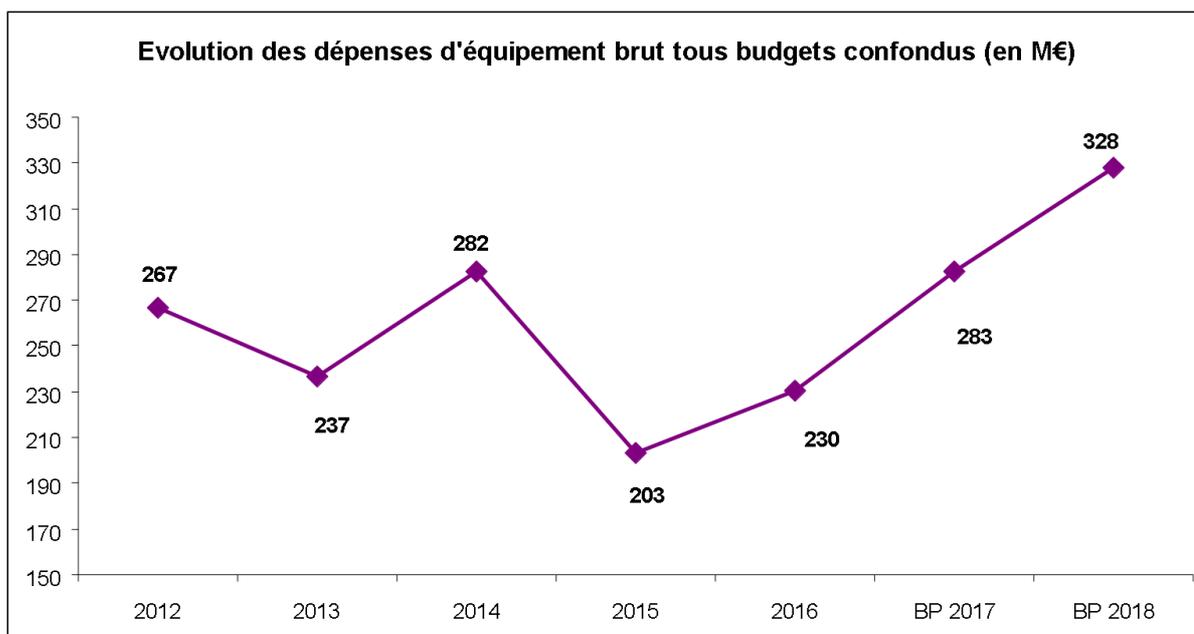
Le projet de budget pour 2018 que j'ai l'honneur de vous présenter poursuit résolument son effort en faveur des grands plans d'investissement décidés pour la mandature avec l'ensemble de la majorité départementale, au bénéfice des habitants de la Seine-Saint-Denis.

Ce budget s'inscrit dans un contexte difficile, marqué notamment par des perspectives institutionnelles incertaines, par une aggravation des dépenses sociales mais aussi par une stagnation des recettes générales. L'effort d'investissement considérable qui est proposé dans ce budget en est d'autant plus remarquable. Son financement sans recourir au levier fiscal implique notamment la poursuite des efforts de gestion entrepris depuis plusieurs années.

**☛ La réalisation des grands projets d'avenir implique un budget d'investissement à un niveau jamais atteint auparavant**

Le volume des investissements, tous budgets confondus et hors remboursement de la dette, atteint 328 millions d'euros en 2018, en progression de 16 % par rapport au BP 2017 (283 millions d'euros). Les crédits d'investissement s'établissent à un niveau jamais atteint dans ce Département, supérieur de près de 100 millions d'euros à l'exercice 2016.





Les crédits d'investissement du budget principal s'élèvent à 272 millions d'euros, en progression de 42 millions d'euros (18 %) par rapport à l'exercice précédent. Ils permettront la mise en œuvre des grands plans votés par la majorité départementale, en particulier :

- La priorité donnée à l'Éducation avec la poursuite du Plan exceptionnel d'investissement et la montée en charge du Plan ambition collèges, qui prévoit notamment la rénovation et la modernisation de 80 collèges et un programme de 15 constructions neuves ou reconstructions totales. En 2018, l'investissement devrait être porté à 133 millions d'euros, en fonction du calendrier des opérations programmées, soit une hausse notable par rapport à 2017 (100 millions d'euros) ;
- Le Plan petite enfance et parentalité, qui concerne des travaux liés à la création de 3 500 nouvelles places sur l'ensemble du plan et à l'amélioration de l'accueil, mais aussi les subventions versées, en particulier pour le financement de projets innovants dans le cadre d'un appel à projets en lien avec la Caisse d'allocations familiales. Pour accompagner l'ouverture de nouvelles places et la rénovation des crèches départementales le budget d'investissement en 2018 sera proche de 10 millions d'euros ;
- Le Département mobilisera 75 millions d'euros en 2018 en faveur des mobilités, dont 11,5 millions d'euros pour le seul plan mobilités durables (+12 % par rapport à 2017), qui se décline en trois grands axes : l'accompagnement des projets structurants du territoire, le développement des mobilités douces et durables et, enfin, la modernisation du réseau et le renforcement de sa sécurité. À cela s'ajoute notre soutien aux opérations de transports, et notamment le prolongement de la ligne 11, le prolongement du T1 à l'Est et la création d'un TCSP de type bus à haut niveau de service Tzen 3, ainsi que les opérations liées au développement et à la requalification de la voirie départementale ;
- Le plan À vos parcs, qui a pour objectifs d'accroître la renommée et la fréquentation dans nos parcs sans rien céder sur la qualité environnementale et dans le cadre d'une gouvernance partagée, sera doté d'un budget de 13 millions d'euros en 2018, en hausse de 3 millions d'euros par rapport à l'année précédente.
- Le Département apporte un soutien très important au développement des piscines

sur le territoire, aussi bien par la construction de nouvelles piscines que par le cofinancement de projets portés par les collectivités de Seine-Saint-Denis. Cette mise en œuvre du Plan piscines voté par le Département portera en particulier sur la piscine de Marville, grâce à la création d'une autorisation de programme de 25 millions d'euros, dont 0,250 million d'euros de crédits de paiement dès 2018 pour les premières études. La construction de la piscine de Pierrefitte fera l'objet d'études et de travaux dès l'année prochaine, pour un montant de 0,700 million d'euros. Enfin, plusieurs projets de rénovation ou de construction seront cofinancés par le Département, pour plus de 3 millions d'euros en 2018, soit un budget global de 4 millions d'euros consacré au Plan piscines ;

- L'engagement de la collectivité pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 avait fait l'objet d'une autorisation de programme de plus de 67 millions d'euros destinée au financement d'équipements et d'infrastructures. Le Département va désormais s'investir pleinement dans ce chantier colossal qui va transformer le territoire. La plupart des projets seront portés conjointement avec les autres acteurs, État, collectivités locales et structures *ad hoc*, suivant un calendrier financier en cours d'élaboration. Plusieurs projets vont débuter en 2018 pour monter en charge dans les années suivantes, notamment la piscine de Marville (premières études) et le lancement du projet de passerelle entre Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis (études et acquisition des terrains).

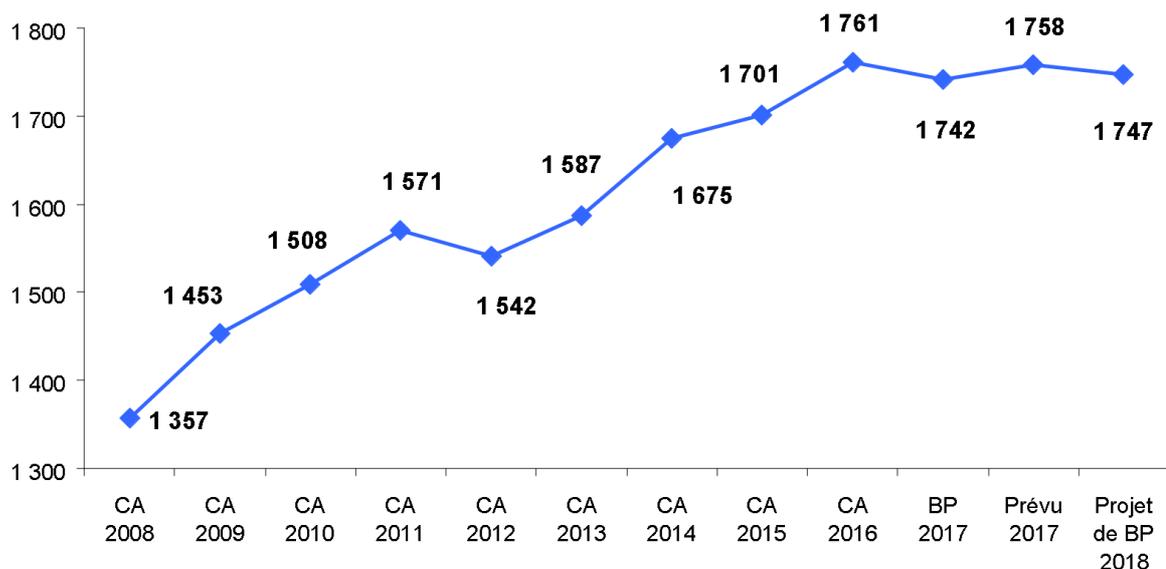
Les crédits d'investissement du budget annexe d'assainissement s'élèvent à 55 millions d'euros pour 2018 (hors remboursement de la dette), en progression de 4 % par rapport au BP 2017 (53 millions d'euros). Ces crédits concernent principalement :

- les actions relatives à la gestion du réseau d'assainissement et des écoulements pour 37 millions d'euros, en particulier la réhabilitation et l'adaptation des collecteurs anciens, notamment dans le cadre du développement des réseaux de transports (Tzen 3, lignes 11 et 16 de métro et T1) ;
- les actions relatives au développement du patrimoine d'assainissement pour plus de 16 millions d'euros, notamment les travaux de construction des bassins prioritaires (bassin du Rouailler à Livry-Gargan et bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil).

### **Les recettes générales de la collectivité stagnent**

Le montant des recettes générales s'élève à 1 747 millions d'euros, en quasi-stabilité par rapport au BP 2017 mais en diminution de 0,6 % par rapport au prévu 2017 après vote de deux décisions modificatives.

### Evolution des recettes générales (en M€)



Cette évolution est essentiellement liée à la non-reconduction du fonds d'urgence en l'état actuel du projet de loi de finances pour 2018, qui avait profité au Département de la Seine-Saint-Denis à hauteur de 24,7 millions d'euros en 2017. Si le principe de son renouvellement a été annoncé par le Premier ministre, son montant est réduit de moitié (100 millions d'euros) et ses modalités d'attribution restent à définir.

Par ailleurs, le projet de loi de finances prévoit une baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et des dotations de compensation des allègements de fiscalité décidés par l'État (46,1 millions d'euros au total). Ces dotations représentent les variables d'ajustement permettant à l'État de geler le montant de « l'enveloppe normée » de ses concours aux collectivités territoriales. A ce stade de la discussion du projet de loi de finances pour 2018, le Département perdrait près de 16 millions d'euros par rapport au BP 2017 (62 millions d'euros).

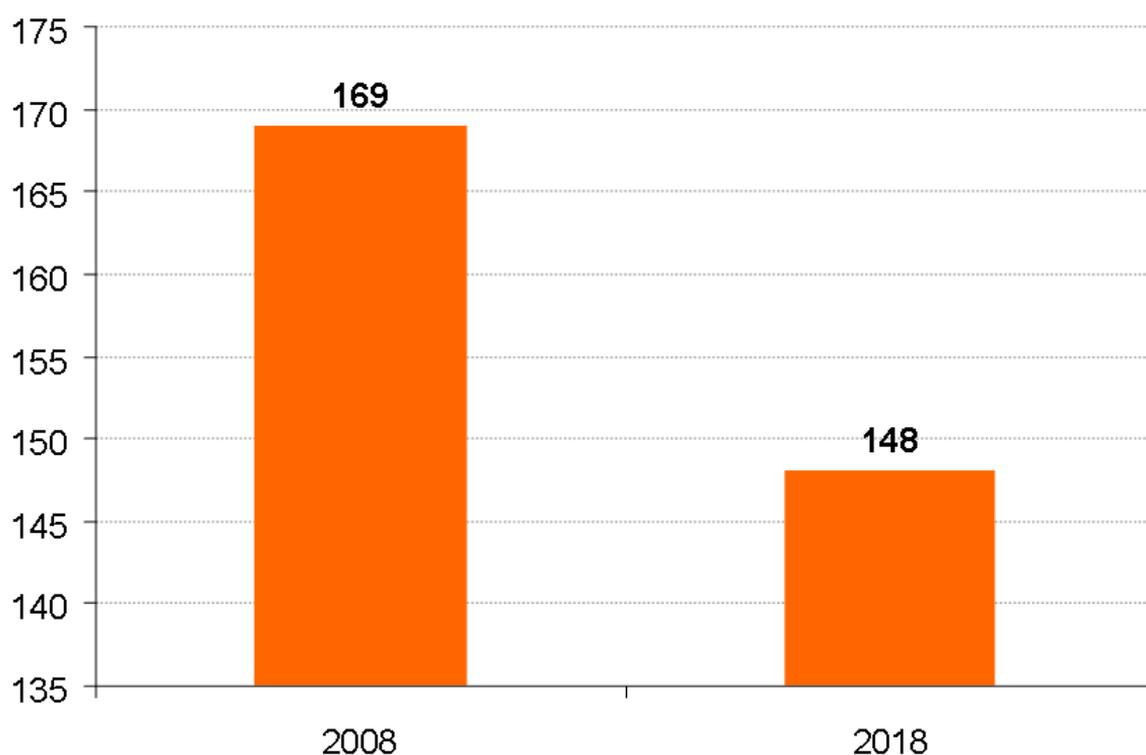
Quelques augmentations de recettes viendront atténuer ces évolutions à la baisse en 2018, en particulier :

- les droits de mutation à titre onéreux progressent de 21 millions d'euros (216 millions d'euros) par rapport au BP 2017 (195 millions d'euros), compte tenu de la reprise des ventes immobilières ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont le taux reste inchangé, progresse de 1,1 %, tenant compte des hypothèses suivantes : une revalorisation forfaitaire des bases reconduite à hauteur de 0,4 %, et une revalorisation physique des bases évaluée à 0,7 %. Le gain de recette pour la collectivité est de 4,3 millions d'euros pour 2018 ;
- la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises progresse de 1,7 million d'euros du fait de la faible croissance économique. Le transfert d'une part de la CVAE à la Région, que le Département continue de dénoncer faute de transfert de compétence équivalent, entraîne le versement par celle-ci d'une attribution de compensation de 116 millions d'euros au profit du Département.

☛ **L'optimisation des dépenses de fonctionnement est poursuivie tandis que la dépense RSA est stabilisée pour contester la non-compensation par l'État du coût réel des allocations individuelles de solidarité**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement demeure un engagement fort et constant depuis de nombreuses années. A titre d'illustration, ces efforts de gestion ont permis une réduction de plus de 21 millions d'euros des charges à caractère général entre 2008 et 2018 (soit - 12 %) en dépit de l'inflation.

### Evolution des charges à caractère général (en M€)



Les dépenses sectorielles de fonctionnement du budget principal (incluant les rémunérations et charges) sont en hausse de 1,8 % par rapport au BP 2017 mais en baisse de 3,3 % par rapport aux dépenses prévues en 2017 après DM, ce qui s'explique par l'abondement de crédits opéré en DM au profit de l'ASE pour l'accueil d'urgence des mineurs non-accompagnés. Ces dépenses, qui couvraient en partie les exercices antérieurs déjà concernés par la hausse des effectifs MNA, sont limitées en 2018 par une évolution importante des dispositifs d'accueil.

Le montant de l'allocation RSA prévu en 2018 est maintenu à son niveau de 2016, soit 470 millions d'euros, ce qui correspond à une volonté forte du Département de ne plus assumer le désengagement de l'État qui s'est traduit depuis plusieurs années par une hausse continue du reste à charge supporté par la collectivité. Le reste à charge de la Seine-Saint-Denis pour l'allocation RSA s'est élevé en 2017 à 159 millions d'euros.

Les discussions avec l'État doivent reprendre pour envisager la compensation intégrale des allocations individuelles de solidarité ou, à défaut, la recentralisation de leur financement

sans pénaliser la Seine-Saint-Denis. Il est indispensable que les discussions aboutissent favorablement d'ici la fin de l'année 2018.

### **🚩 L'autofinancement est en légère contraction malgré les efforts réalisés sur les dépenses de fonctionnement**

Le taux d'épargne, qui mesure la capacité de la collectivité à autofinancer son investissement, va légèrement baisser en 2018, passant de 5,8 % au BP 2017 à 5,6 % au BP 2018. Cette évolution résulte de la hausse des dépenses sociales en particulier, non-compensée par une augmentation des recettes générales.

Le projet de BP pour 2018 prévoit une épargne brute du budget principal (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) de 109 millions d'euros (contre 112 millions d'euros au BP 2017). L'épargne nette (épargne brute – remboursement en capital de la dette) sera de 30 millions d'euros pour le financement de nos investissements d'avenir (38 millions d'euros au BP 2017).

### **🚩 La faiblesse de l'autofinancement et la stagnation des recettes générales entraîne un recours croissant à l'emprunt**

La régression des capacités d'autofinancement n'est pas compensée par une hausse des recettes générales de la collectivité. Dans ces conditions, l'augmentation très sensible du budget d'investissement sera financée essentiellement par un recours accru à l'emprunt.

Le recours à l'emprunt est porté à 149,9 millions d'euros en 2018, contre 119 millions d'euros en 2017. L'essentiel des fonds sera levé auprès de deux grandes institutions financières publiques qui ont accordé des enveloppes de crédits au Département : la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (BDCE) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Ces banques publiques financent en effet des projets d'investissement qui visent à transformer les territoires et développer leurs potentialités, en particulier dans les domaines de l'éducation, des mobilités et de la transition écologique. Elles offrent une grande sécurité des financements et des conditions de taux très bonifiées.

\*

\*            \*

Les grandes priorités de politiques publiques portées par ce budget 2018 sont les suivantes :

- La poursuite de notre effort considérable pour les investissements d'avenir (collèges, plan « A vos Parcs », petite enfance et parentalité, mobilité durable, piscine) ;
- le lancement des grands projets afin de préparer l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, dont la piscine de Marville ;
- Le renforcement de l'action départementale en faveur de l'emploi et de l'insertion économique et sociale : les très nombreux projets qui vont être lancés dans le cadre de la préparation des Jeux de 2024 seront notamment l'occasion de changer l'image de la Seine-Saint-Denis et de créer des emplois qui doivent bénéficier avant tout aux habitants du département. D'importantes actions sont prévues pour renforcer l'attractivité du territoire et développer les relations entre les entreprises et les habitants du Département.

Le Département s'est par ailleurs engagé depuis de nombreuses années en soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire. Ces efforts portent de plus en plus sur les filières numériques et liées à la transition écologique. Afin de multiplier les opportunités de qualification sur ces métiers, l'ensemble du réseau de partenaires du Département sera mobilisé pour assurer la promotion du territoire à travers le renforcement du label « In Seine-Saint-Denis » ;

- Dans le domaine de l'autonomie, le Plan « défi handicap » va permettre d'augmenter l'offre d'accueil et de services en direction des personnes handicapées ainsi que le déploiement d'un dispositif de « réponse accompagnée pour tous » en vue de proposer un accompagnement adapté aux personnes handicapées ;
- L'effort du Département sera poursuivi en 2018 pour mobiliser des fonds européens, notamment des crédits du Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER) via les appels à projets qui seront lancés par la Région.

La mobilisation doit se poursuivre pour que ces crédits puissent contribuer utilement aux efforts de la collectivité à destination des publics les plus éloignés de l'emploi et en matière d'investissement public. Un important travail est réalisé auprès des ministères en charge pour rendre les projets de la Seine-Saint-Denis éligibles à ces fonds structurels.

Ce budget 2018 démontre par ailleurs la constance de l'Exécutif départemental dans l'exigence de transparence et de bonne gestion puisque, cette année encore, il est équilibré sans la reprise de l'excédent dégagé par l'exercice budgétaire précédent (2017) et sans hausse de la fiscalité (taxe sur le foncier bâti).

Il est par ailleurs proposé une augmentation de 1 centime de la redevance d'assainissement pour la porter à 56 centimes d'euros par mètre cube d'eau consommé, conformément à la prospective adoptée en 2015.

Vous trouverez ci-dessous une présentation détaillée par section et par nature des dépenses et des recettes du projet de budget pour 2018.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement pour 2018 s'élève, tous budgets confondus et en mouvements réels, à 1 869,054 millions d'euros, en progression de 1,6 % par rapport au BP 2017 (1 839,360 millions d'euros).

Les propositions de dépenses réelles se décomposent par budget de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>% BP 2018 / BP 2017</b>
Budget principal	1 812,485	1 842,364	1,6%
Budget annexe d'assainissement	26,875	26,689	-0,7%
<b>TOTAL</b>	<b>1 839,360</b>	<b>1 869,054</b>	<b>1,6%</b>

### ***1. Les dépenses de fonctionnement du budget principal***

La structure des dépenses par nature (en mouvements réels) du budget principal et leur évolution par rapport au BP 2017 sont les suivantes :

#### **Evolution des dépenses de fonctionnement par nature**

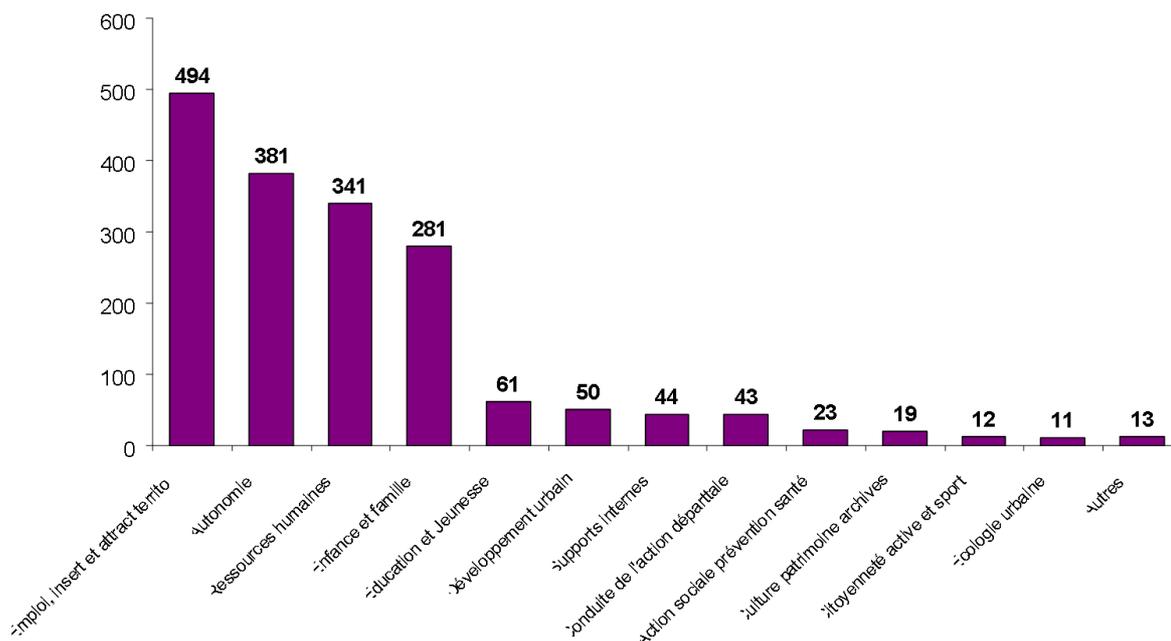
<i>(en millions d'euros)</i>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2018 / BP 2017</b>	<b>Part BP 2018</b>
Fournitures & services extérieurs	154,130	150,987	-2,0%	8,2%
Dépenses de personnel <sup>1</sup>	376,366	373,904	-0,7%	20,3%
Impôts et taxes	3,126	3,010	-3,7%	0,2%
Autres charges d'activité	1 206,626	1 234,332	2,3%	67,0%
Charges financières	48,312	53,769	11,3%	2,9%
<i>dont intérêts</i>	<i>37,800</i>	<i>38,620</i>		
<i>dont provisions</i>	<i>2,241</i>			
<i>dont loyers des contrats de partenariat</i>	<i>8,210</i>	<i>9,000</i>		
<i>dont indemnités de résiliations, compensées par une reprise de provision</i>		<i>6,109</i>		
Divers, y.c. prélèvements au titre des fonds de péréquation DMTO	23,925	26,363	10,2%	1,4%
<b>TOTAL</b>	<b>1812,49</b>	<b>1 842,364</b>	<b>1,6%</b>	<b>100,0%</b>

Elles se répartissent par politique sectorielle de la façon suivante :

<sup>1</sup> *Intégrant les rémunérations et charges des assistants familiaux*

## Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par politique sectorielle

(hors dette et recettes générales- en M€)



Les principales natures de dépenses de fonctionnement sont détaillées ci-dessous.

### 1.1. Les fournitures et services extérieurs

Les dépenses prévisionnelles 2018 de fournitures et services extérieurs s'élèvent à 150,987 millions d'euros, en baisse de 2% par rapport au BP 2017. Les postes suivants affichent des baisses significatives:

- les charges d'entretien et de réparation sur biens immobiliers, à hauteur de 16,815 millions d'euros, soit - 2,18 % ;
- les locations et charges locatives sont évaluées à 21,834 millions d'euros, en diminution de 5,91 % ;
- les frais de nettoyage des locaux affichent une diminution de 1,08 %, à 4,043 millions d'euros ;
- les fournitures non stockables (eau, électricité, chauffage, combustible, carburant, alimentation...) s'élèvent à 12,567 millions d'euros, en baisse de 4,81 % ;
- les fournitures d'entretien et de petit équipement représentent 2,088 millions d'euros, en diminution de 7,57 % ;
- les dépenses de communication (3,373 millions d'euros) diminuent de 2,39 % ;
- les frais postaux et de télécommunication, estimés à 2,09 millions d'euros, soit - 12,08 %.
- le financement du forfait Améthyste (22,507 millions d'euros), en diminution de 1,09% par rapport au BP 2017.

A contrario, certaines dépenses sont en progression :

- les produits pharmaceutiques qui s'élèvent à 3,056 millions d'euros, progressent de 7,80 % ;
- les dépenses d'entretien sur biens mobiliers progressent de 6,30 %, à 3,083 millions d'euros.
- les versements à des organismes de formation qui s'élèvent à 2,897 millions d'euros, progressent de 23,43 %.

## **1.2. Les dépenses de personnel**

Le montant prévisionnel 2018 relatif aux dépenses de personnel est de 373,904 millions d'euros, en diminution de 0,65 % par rapport au BP 2017 et en augmentation de 2,33 % par rapport à la réalisation de 2016 (365,377 millions d'euros) et par rapport à la projection de réalisation 2017. Il se décompose ainsi :

- 332,186 millions d'euros pour le personnel départemental, dont 6,150 millions d'euros destinés à la rémunération des agents départementaux mis à disposition de la Maison Départementale des Personnes Handicapées-MDPH ;
- 41,718 millions d'euros destinés à la rémunération des assistants familiaux, en progression de 2,86 % par rapport au BP 2017, sur la base d'une augmentation de 20 places en année pleine.

Cette prévision tient compte :

- de l'évolution salariale résultant du « glissement vieillesse technicité » (GVT) évalué à 1,850 million d'euros, essentiellement du fait des avancements d'échelons et de grades ;
- de l'effet en année pleine des mesures statutaires et réglementaires mises en œuvre au cours de l'année 2017, évalué à 1,600 million d'euros (hausse de 0,6 % du point d'indice intervenu en février 2017, première phase de transformation d'une fraction de régime indemnitaire en point d'indice lié à la mise en œuvre du protocole Parcours professionnels carrières et rémunérations, etc.) ;
- de la diminution d'environ 0,500 million d'euros des crédits relatifs au versement de la Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), qui devrait diminuer par rapport aux exercices précédents.
- Par ailleurs, malgré les lourdes incertitudes qui pèsent sur la pérennité de leur financement par l'État, l'implication du Département dans les dispositifs d'emplois aidés est maintenue :
  - la rémunération des contrats d'accompagnement dans l'emploi pour un montant de 1,713 million d'euros, dont les bénéficiaires sont affectés dans les collèges en soutien aux ATTEE,
  - la rémunération des emplois d'avenir accueillis au sein de l'administration départementale, principalement dans les secteurs de la petite enfance, de l'environnement et de la solidarité pour un montant de 0,841 million d'euros (une enveloppe de 0,040 million d'euros étant également portée sur le chapitre 017).

Enfin, les modalités d'application de la compensation salariale consécutive à l'augmentation

de la CSG doivent être précisées pour en mesurer l'impact budgétaire. Ainsi, une hypothèse de réduction des cotisations sociales employeur est actuellement à l'étude, sans garantie à ce stade d'une stricte compensation par l'État.

Au regard des priorités réaffirmées sur les services publics de proximité et du volume des postes vacants constatés dans certains secteurs assurant des missions en relation directe aux usagers, il est proposé d'objectiver par un état des lieux précis l'état de l'emploi public au Département, intégrant notamment les problématiques d'organisation du travail et des cycles de travail.

Une première étape de cet état des lieux sera présentée aux organisations syndicales et aux représentants du personnel, dans le cadre du Comité technique du 6 décembre 2017. Une seconde étape consistera à réunir un groupe de travail composé d'élus de la majorité et de la Direction générale, dès la semaine du 18 décembre 2017.

### **1.3. Les autres charges de gestion courante**

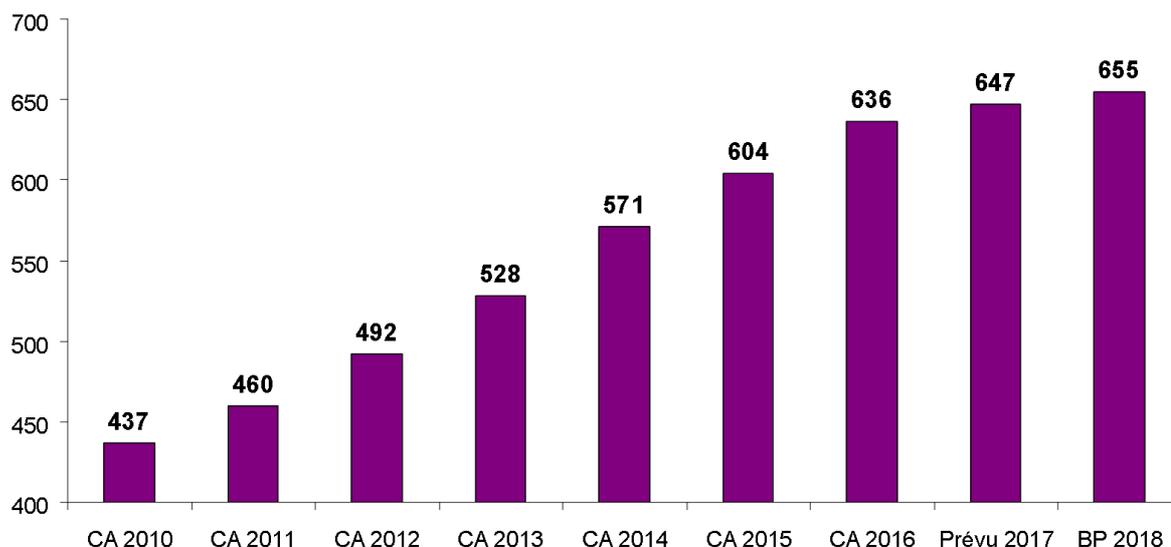
La prévision 2018 des autres charges de gestion courante est de 1 234,332 millions d'euros, ce qui représente une progression de 2,29 % par rapport au BP 2017 (1 206,694 millions d'euros). Elles représentent plus de 67 % des dépenses réelles de fonctionnement du Département et se décomposent de la façon suivante :

#### **1.3.1. Les aides à la personne**

Elles s'élèvent à 685,626 millions d'euros au BP 2018. Elles progressent de 1,51 % par rapport au BP 2017, et recouvrent notamment les trois allocations individuelles de solidarité :

- une enveloppe de 51,346 millions d'euros au titre de la prestation de compensation du handicap. La prévision 2018 est construite sur la base de 130 droits supplémentaires ouverts par mois et une progression du montant moyen de 2,6 % ;
- une enveloppe de 133,334 millions d'euros au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie, soit + 7,27 % par rapport au BP 2017 ;
- une enveloppe de 470 millions d'euros au titre du revenu de solidarité active (RSA). Ce montant correspond à la stricte reconduction de la dépense prévue en 2017 et réalisée en 2016. Nous attendons de l'État une compensation à la hauteur de la réalité des dépenses que nous assumons au titre de la solidarité nationale.

### Evolution des AIS (en M€)



Les aides à la personne comprennent également l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) à hauteur de 10,879 millions d'euros (+2,97 % par rapport au BP 2017).

#### 1.3.2. Les frais de séjours et d'hébergement

Ces frais s'élèvent à 332,241 millions d'euros en 2018, en progression de 5,75 % par rapport au BP de 2017. Ils comprennent essentiellement :

- les frais de séjours et d'hébergement relatifs à l'aide sociale à l'enfance à hauteur de 169,689 millions d'euros, soit une progression de 9,07 % par rapport au BP 2017 liée à la prise en charge massive de mineurs non-accompagnés par les services de l'ASE ;
- les dépenses d'hébergement concernant les personnes âgées pour 42,339 millions d'euros, soit une progression de 2,69% par rapport à l'année précédente ;
- les frais de séjours pour les personnes handicapées pour un montant de 106,854 millions d'euros, en progression de 3,32 % par rapport au budget précédent ;
- les dépenses relatives à la prévention spécialisée s'établissant à 13,320 millions d'euros.

#### 1.3.3. Les contributions obligatoires et les participations

Les contributions et participations sont inscrites pour 160,291 millions d'euros en 2018, ce qui représente une diminution de 0,14 % par rapport au BP 2017. Cela concerne principalement :

- la contribution du Département au Syndicat des Transports d'Île-de-France pour 47,852 millions d'euros, en progression de 1,61 % par rapport au BP 2017 ;
- la contribution à la Brigade des sapeurs pompiers de Paris pour 35,900 millions d'euros et aux services communs de la Préfecture de Police pour 2,800 millions

d'euros ;

- les dotations de fonctionnement des collèges à hauteur de 30,142 millions d'euros, en progression de 1,93 % par rapport à l'année 2017 ;
- la contribution à divers fonds pour un total de 10,832 millions d'euros, dont 1,879 million d'euros pour le fonds de solidarité eau et énergie et 7,646 millions d'euros au titre du fonds de solidarité logement.

#### **1.3.4. Les subventions de fonctionnement**

Une enveloppe de 52,535 millions d'euros est prévue pour 2018 au titre des subventions. Elles se répartissent ainsi :

- **les subventions aux communes et structures intercommunales** à hauteur de 2,193 millions d'euros;
- **les subventions aux associations et autres organismes de droit privé** pour un total de 48,479 millions d'euros. Elles bénéficient majoritairement aux secteurs suivants :
  - 16,916 millions d'euros pour la culture, le patrimoine et les archives ;
  - 9,357 millions d'euros au titre de l'emploi, l'insertion et l'attractivité territoriale ;
  - 9,496 millions d'euros pour la citoyenneté active et le sport ;
  - 5,975 millions d'euros pour l'enfance et la famille.

#### **1.4. Les charges financières**

Les propositions budgétaires pour 2018 s'élèvent à 53,769 millions d'euros et sont principalement composées de :

- 38,620 millions d'euros relatifs aux intérêts du stock de la dette, ce qui représente une progression de 2,17 % par rapport au BP 2017 (37,800 millions d'euros), liée à la fois à la remontée des taux d'intérêt et à l'augmentation de l'encours de dette ;
- 9,000 millions d'euros correspondant aux frais financiers des loyers dans le cadre des contrats de partenariat ;
- 6,109 millions d'euros correspondant aux indemnités pour la résiliation anticipée de produits structurée opérée en 2017, intégralement compensés par des reprises de provisions constituées dans le cadre des contentieux.

#### **1.5. Les prélèvements au titre des fonds de péréquation basés sur les DMTO**

La participation prévisionnelle du Département aux fonds de péréquation basés sur les DMTO s'établit à 23,700 millions d'euros en 2018, contre 22,458 millions d'euros au BP 2017. Elle se décompose ainsi :

- **13,908 millions d'euros** au titre du fonds de péréquation sur les DMTO

Depuis 2015, la Seine-Saint-Denis est redevenue contributrice nette au fonds de péréquation des DMTO. En 2017, le prélèvement du Département s'est élevé à 13,908 millions d'euros, pour un versement de 13,556 millions d'euros, soit une contribution nette de 0,352 million d'euros.

Ces montants ont été reconduits pour 2018.

- **9,793 millions d'euros** au titre du fonds de solidarité des Départements.

Ce fonds est assis sur un prélèvement de 0,35 % du montant de l'assiette des DMTO perçus par les Départements. Cette dépense s'élève à 9,793 millions d'euros au BP 2018 en reconduction de l'inscription du BP 2017. La recette de ce fonds est prévue à hauteur de 33,795 millions d'euros pour 2018, en reconduction de l'inscription du BP 2017.

Le produit net du fonds de solidarité s'établit ainsi à 24,002 millions d'euros au BP 2018, comme au BP 2017.

Il existe une forte corrélation entre les deux dispositifs nationaux de péréquation auxquels est soumis le Département. Le plafonnement conjoint qui en découle (à hauteur de 12 % du produit des DMTO perçus par chaque Département l'année précédente) limite l'enveloppe globale du fonds de solidarité. Le produit attribué et la contribution des Départements à ce fonds sont donc difficiles à anticiper.

## **2. Les recettes de fonctionnement du budget principal**

Le montant des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 1 950,903 millions d'euros, en progression de 1,4 % par rapport au budget primitif 2017 (1 924,669 millions d'euros).

Le budget primitif 2018 sera, comme en 2016 et 2017, voté sans reprise du résultat de l'exercice précédent.

La structure des recettes au BP 2018 et leur évolution par rapport au budget primitif 2017 sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>évol BP 2018 / BP 2017</b>
<b>Fiscalité indirecte dont :</b>	<b>267,943</b>	<b>292,254</b>	<b>9,1%</b>
<i>Droits de mutation</i>	195,222	216,032	10,7%
<i>Versement du fonds de solidarité DMTO</i>	33,795	33,795	0,0%
<i>Versement du fonds de péréquation DMTO</i>	12,214	13,556	11,0%
<b>Fiscalité directe avec pouvoir de taux (taxe foncière sur les propriétés bâties)</b>	<b>399,520</b>	<b>406,000</b>	<b>1,6%</b>
<b>Fiscalité directe sans pouvoir de taux dont :</b>	<b>261,494</b>	<b>146,943</b>	<b>-43,8%</b>
<i>Transfert des frais de gestion</i>	27,143	29,300	7,9%
<i>CVAE (part non transférée à la Région)</i>	227,767	110,603	-51,4%
<b>Dotations et compensations dues aux pertes décidées par l'État dont :</b>	<b>785,095</b>	<b>873,932</b>	<b>11,3%</b>
<i>DGF</i>	211,152	211,236	0,0%
<i>Quote part de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques</i>	246,366	246,487	0,0%
<i>Taxe sur les conventions d'assurance</i>	177,059	185,900	5,0%
<i>FNGIR &amp; DCRTP</i>	85,323	75,630	-11,4%
<i>Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)</i>	22,934	22,934	0,0%
<i>Fonds de soutien exceptionnel</i>	20,000		

<i>Attribution de compensation de la CVAE (Région)</i>		115,697	
Fonds de solidarité des Départements d'Île-de-France	27,852	27,864	0,0%
Participation de la CNSA pour la PCH	12,993	12,993	0,0%
Participation de la CNSA pour l'APA	31,973	35,893	12,3%
Autres recettes (domaniales, participations...)*	107,833	110,776	2,7%
Produits financiers	0,055	0,045	-17,6%
Fonds de soutien sortie des emprunts à risque	1,499	1,415	-5,6%
Reprise de provision	28,412	42,789	50,6%
<b>Total</b>	<b>1 924,669</b>	<b>1 950,903</b>	<b>1,4%</b>

La réforme fiscale de 2010, à travers la compensation des transferts de charge par de la fiscalité indirecte, ainsi que la baisse de la DGF amorcée en 2014, ont profondément modifié la structure des recettes de fonctionnement du Département :

#### Evolution de la structure des recettes

	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fiscalité directe (avec pouvoir de taux)	22,2 %	18,2 %	19,6 %	18,4 %	18,9 %	21,0 %	20,8 %	20,8%
Fiscalité directe (sans pouvoir de taux)		11,6 %	12,0 %	12,1 %	12,5 %	13,0 %	13,6 %	7,5%
Fiscalité indirecte	7,5 %	10,1 %	9,2 %	11,7 %	13,3 %	13,5 %	13,9 %	15,0%
Dotations et compensations de l'État	60,4 %	46,9 %	47,8 %	46,2 %	45,7 %	44,0 %	44,6 %	48,7%
Excédent reporté		3,3 %	2,1 %	3,4 %				
Autres recettes	9,9 %	9,9 %	9,2 %	8,2 %	9,5 %	8,5%	7,2 %	7,9%
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100,0%</b>						

#### Détail des « autres recettes » (domaniales, participations des familles etc.)

<i>En millions d'euros</i>	BP 2017	% des recettes globales	BP 2018	% des recettes globales
Produits des services du domaine et ventes diverses	11,400	0,6 %	12,254	0,6%
Produits financiers (opérations d'échange de taux)	1,650	0,1 %	1,460	0,1%
Recouvrements, subventions et participations *	77,807	4,00%	77,539	4,0%
Produits exceptionnels (yc remboursement CESU)	15,644	0,80%	17,912	0,9%
Divers	1,332	0,1 %	1,610	0,1%
<b>TOTAL</b>	<b>107,833</b>	<b>5,6 %</b>	<b>110,776</b>	<b>5,7%</b>

\* Hors FMDI et participations de la CNSA, détaillées ci-dessus

Pour 2018, les évolutions les plus significatives en matière de recettes générales sont les suivantes<sup>2</sup> :

<sup>2</sup> Les recettes générales sont détaillées dans le rapport par chapitres

## **2.1. Les recettes qui diminuent**

Ces ressources s'élèvent à 272,376 millions d'euros et diminuent de 12,08 % (- 37,425 millions d'euros) par rapport au BP de 2017 (309,801 millions d'euros). Il s'agit essentiellement des recettes suivantes :

### **- Le fonds de soutien exceptionnel**

La Loi de finances rectificative (LFR) 2015 avait créé un Fonds d'urgence pour les Départements les plus en difficulté. Celui-ci a bénéficié à la Seine-Saint-Denis à hauteur de 5,5 millions d'euros en 2016 et de 24,7 millions d'euros en 2017. Le projet de loi de finances pour 2018 ne prévoit pas actuellement de reconduction de ce fonds, ce qui entraîne une perte de ressource importante pour le Département alors qu'il avait permis de faire face à une situation d'urgence après l'échec des discussions sur la recentralisation du financement du RSA. Le Premier Ministre a annoncé que le fonds allait être reconduit, sans précision quant à son montant et aux modalités d'attribution.

### **- Le produit de la CVAE et l'attribution de compensation de la CVAE**

Malgré une forte mobilisation et des recours en justice de tous les Départements d'Ile-de-France, le transfert de 25 points de la CVAE départementale à la Région, y compris pour les Départements franciliens, est entré en application.

Le versement de la Région est figé à compter de 2017 à 115,7 millions d'euros.

La partie qui demeure attribuée au Département s'appuie sur une revalorisation de 1,6 % (à hauteur de la croissance 2017 estimée) du montant notifié pour 2017 et s'élève à 110,603 millions d'euros.

Cependant, le montant notifié pour 2017 (108,861 millions d'euros) est inférieur à l'évaluation qui avait été faite au BP 2017 (112,071 millions d'euros).

Ainsi, le total de ces deux ressources (226,300 millions d'euros) est en diminution de 0,64 % par rapport au BP de 2017 (227,767 millions d'euros).

### **- Les dotations utilisées comme variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat**

Certaines dotations font partie des variables d'ajustement, permettant à l'État de figer l'enveloppe de ses dotations dans la loi de Finances.

Le montant prévu en 2018 s'élève ainsi, dans l'attente de la notification par les services fiscaux, à 46,076 millions d'euros. Il est en diminution de 25,7 % par rapport au BP de 2017 (62,034 millions d'euros) et de 9,2 % par rapport aux montants notifiés pour 2017 (50,741 millions d'euros). Il se décompose de la façon suivante :

- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) issue de la réforme de la fiscalité locale en 2010, a été intégrée en 2017 dans le périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations versées par l'État aux collectivités locales. Elle s'élève en 2018 à 38,362 millions d'euros ;
- la dotation pour les exonérations sur le foncier bâti, qui s'élève à 0,138 million d'euros ;
- la dotation correspondant aux exonérations relatives à la Contribution Économique Territoriale, qui s'élève à 0,037 million d'euros, soit le montant notifié en 2017 ;

- une enveloppe qui correspondait, lors de sa création en 2011, aux montants atteints en 2010 par les dotations de compensation versées en matière de taxe d'habitation, de foncier non bâti et de taxe professionnelle. Cette ressource est prévue à hauteur de 7,538 millions d'euros.

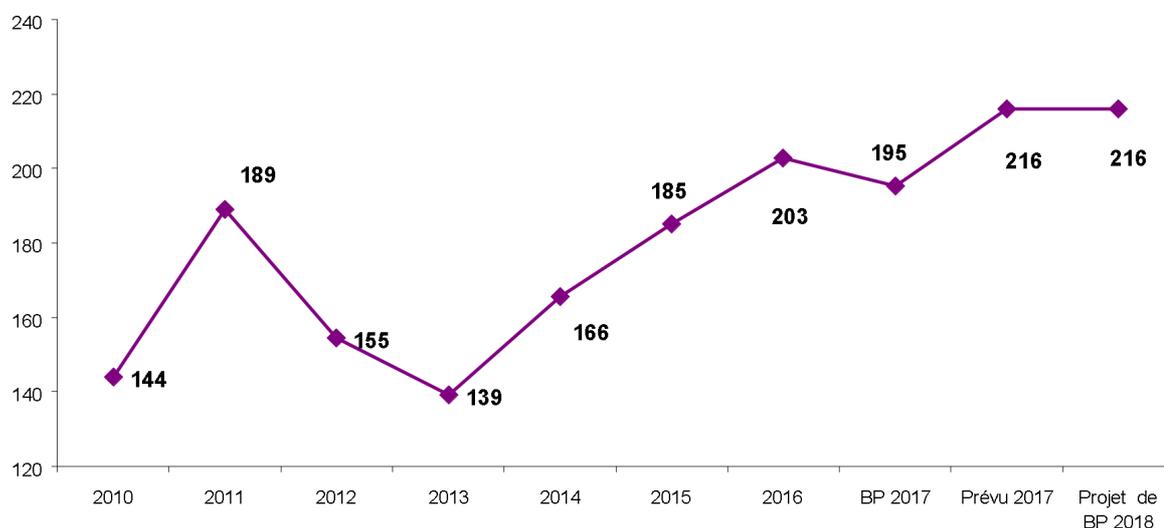
## 2.2. Les recettes qui progressent

Ces ressources représentent 886,077 millions d'euros et progressent de 5,01 % (42,296 millions d'euros) par rapport au BP de 2017 (843,781 millions d'euros). Il s'agit notamment des recettes suivantes :

### - Les droits de mutation à titre onéreux

Le scénario budgétaire pour 2018 prévoit une progression de 20,8 millions d'euros (216 millions d'euros) par rapport au produit voté au BP de 2017. Cette proposition s'appuie sur une projection du produit qui sera perçu en 2017.

Evolution des droits de mutation à titre onéreux (en M€)



### - Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties

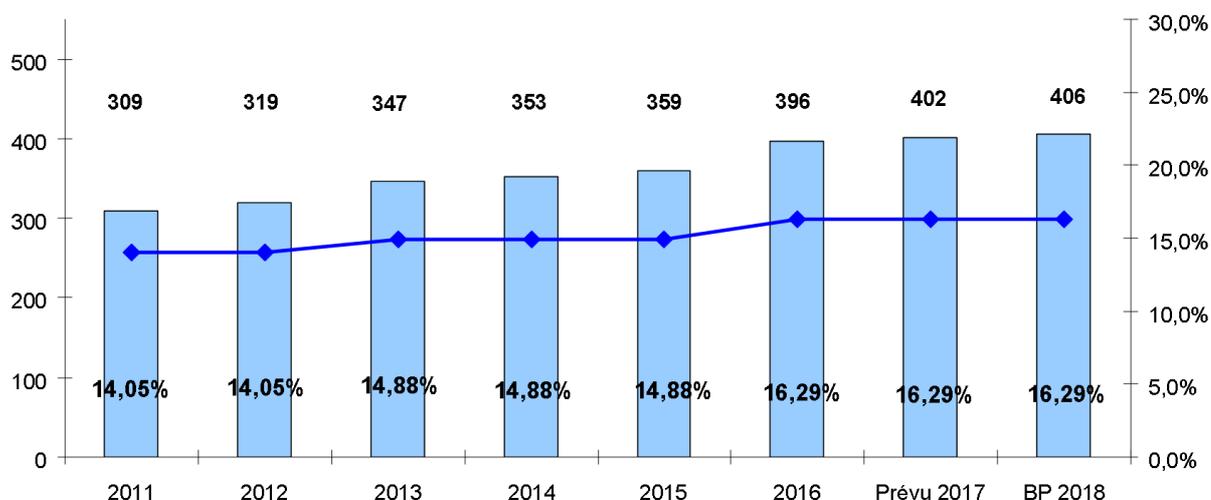
Depuis la réforme de la fiscalité locale, la taxe foncière sur le foncier bâti constitue le seul levier fiscal dont disposent les Départements.

La part des recettes sur lesquelles l'Assemblée départementale dispose du pouvoir de décision s'élève en 2017 à 21 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 37 % avant la réforme. L'autonomie financière des Départements continue donc à se contracter année après année.

Dans l'attente de la notification par les services fiscaux des bases prévisionnelles pour 2017, cette recette pour 2018 est estimée à 406 millions d'euros. Cette prévision s'appuie sur la revalorisation forfaitaire prochainement votée en loi de Finances pour 2018 et estimée à 0,4 %, comme pour 2017 et sur une revalorisation physique des bases de 0,7 %.

En 2018, comme en 2017, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties restera inchangé (16,29%).

## Evolution du produit du foncier bâti (en M€) et de son taux

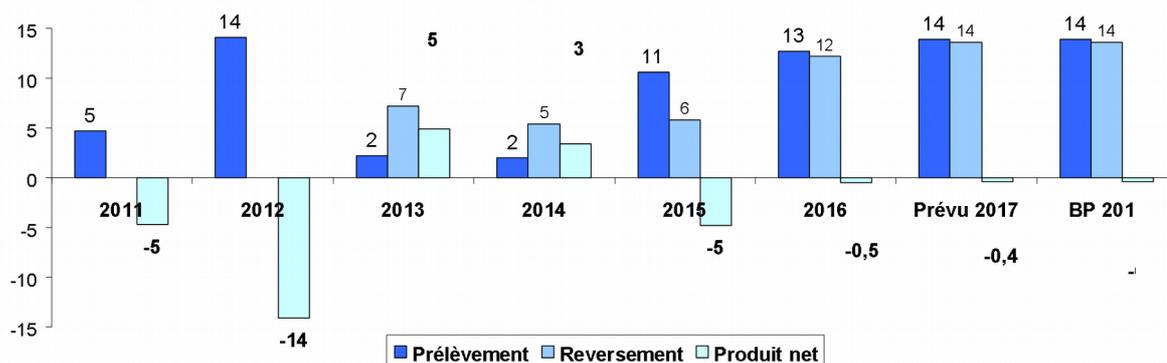


### - Le versement au titre du fonds de péréquation sur les DMTO

Depuis 2015, la Seine-Saint-Denis est redevenue contributrice nette au fonds de péréquation des DMTO. En 2017, le prélèvement du Département s'est élevé à 13,908 millions d'euros, pour un versement de 13,556 millions d'euros, soit une contribution nette de 0,352 million d'euros.

Ces montants ont été reconduits pour 2018.

Evolution du fonds de péréquation des DMTO  
(en M€)



### - La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)

Le versement d'une part de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance est la ressource principale relative à la compensation de l'État en matière de transfert de compétences et dans le cadre de la compensation des pertes entraînées par la réforme de la fiscalité.

La prévision 2018 s'établit à 185,900 millions d'euros, en progression de 4,99 % par rapport au BP de 2017 (177,058 millions d'euros).

### - La dotation de compensation péréquée

Cette dotation, alimentée par la ressource fiscale que l'État perçoit au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties, est répartie entre les Départements en fonction du reste à charge global au titre des trois allocations de solidarité, du nombre de bénéficiaires de chacune de ces allocations et du revenu par habitant.

Pour 2017, la Seine-Saint-Denis a perçu 29,221 millions d'euros à ce titre, montant reconduit en 2018. Ce qui représente une progression de 7,95 % par rapport au BP de 2017 (27,143 millions d'euros).

### 2.3. Les recettes stables

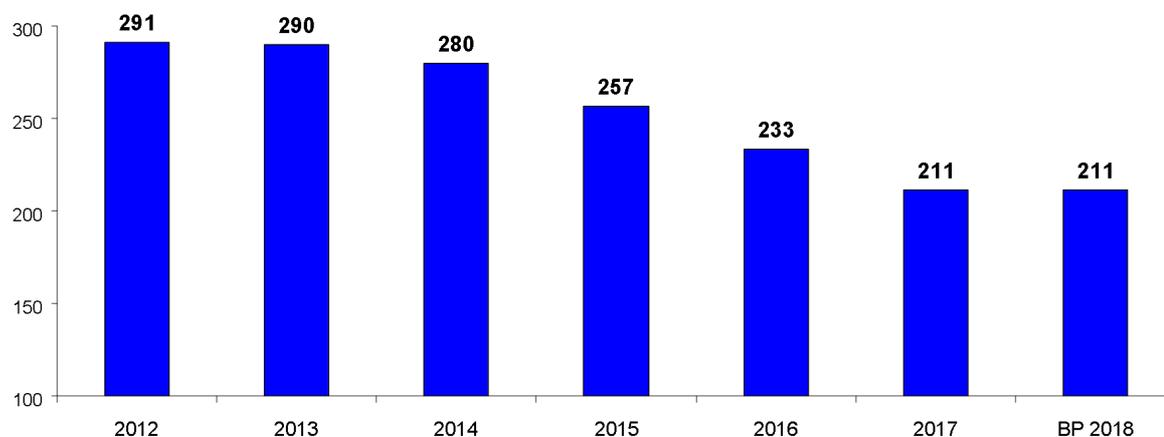
Ces recettes s'élèvent à 588,540 millions d'euros. Il s'agit notamment des produits suivants :

#### - La dotation globale de fonctionnement

Le projet de loi de finances pour 2018 ne prévoit pas de baisse de cette dotation comme c'était le cas les années précédentes.

La DGF devrait donc être stabilisée en 2018 à hauteur du montant 2017, c'est à dire 211,236 millions d'euros.

Evolution de la DGF (en M€)



#### - La taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE)

Le produit de cette taxe, prévu en 2018 à hauteur de 246,487 millions d'euros, est destiné à la compensation de différents transferts de dépenses mises à la charge du Département :

- au titre de la compensation du RSA, il est attribué au Département de la Seine-Saint-Denis un montant de 198,626 millions d'euros. Il s'agit de la stricte reconduction de notre « droit à compensation », qui résulte du transfert du RMI en 2004 ;
- l'ex-API (allocation de parents isolés). A ce titre, une compensation est versée au Département. Celle-ci est définitivement figée pour un montant annuel de 35,034 millions d'euros ;

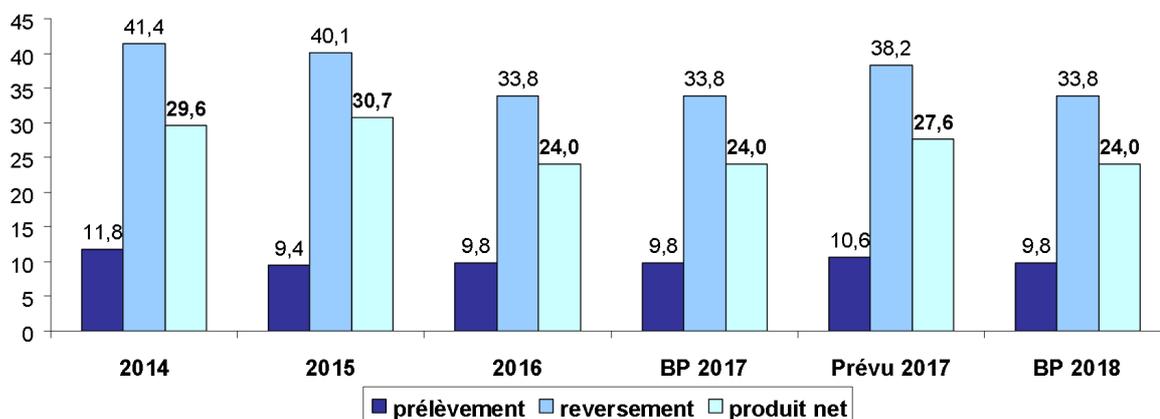
- enfin, une part de TICPE est destinée à compenser le coût des autres transferts de charges, le produit de TSCA transféré étant insuffisant. Le montant prévu à ce titre en 2018, s'élève à 12,828 millions d'euros, en reconduction du produit perçu en 2016.

### - Le Fonds de solidarité des Départements

Ce fonds repose sur un prélèvement de 0,35 % du montant de l'assiette des DMTO perçus par les Départements. Les ressources ainsi obtenues sont ensuite reversées aux Départements en fonction du reste à charge de chacun au titre des 3 allocations de solidarité, corrigé des nouvelles recettes obtenues dans le cadre de la loi de finances pour 2014.

Le Département de la Seine-Saint-Denis a perçu à ce titre 40,131 millions d'euros en 2015, 33,795 millions d'euros en 2016 et 38,219 millions d'euros en 2017.

Evolution du fonds de solidarité des Départements  
(en M€)



Ces évolutions erratiques s'expliquent par la forte corrélation entre les deux dispositifs nationaux de péréquation auxquels est soumis le Département. Le plafonnement conjoint qui en découle (à hauteur de 12 % du produit des DMTO perçus par chaque Département l'année précédente) détermine le niveau de l'enveloppe globale du fonds de solidarité.

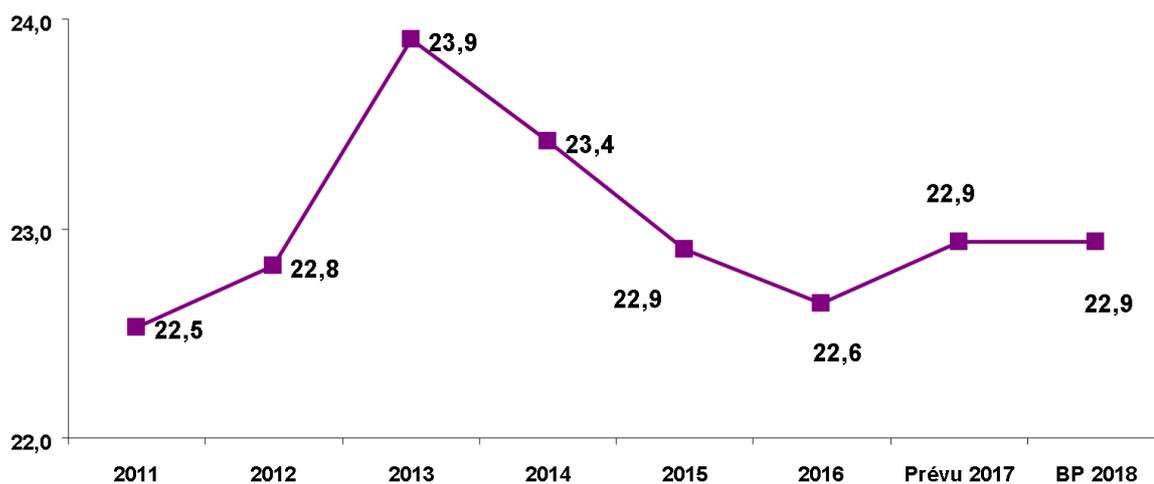
Devant l'incertitude relative au produit qui pourrait être versé en 2018, il est proposé de reconduire les montants inscrits au BP de 2017.

Le prélèvement du fonds de solidarité des Départements, comptabilisé en dépense, s'est élevé en 2017 à 10,646 millions d'euros, soit une ressource nette de 27,573 millions d'euros pour la Seine-Saint-Denis, contre 24,002 millions d'euros en 2016 et 30,719 millions d'euros en 2015.

### - Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI).

La prévision de 2018 est identique à la prévision de 2017, soit 22,934 millions d'euros.

Evolution du FMDI (en M€)



#### - Le Fonds de solidarité des Départements d'Île-de-France

La répartition de ce fonds de solidarité francilien doté de 60 millions d'euros repose pour moitié sur le revenu moyen par habitant, la proportion d'allocataires du RSA et la proportion de bénéficiaires d'aides au logement.

Le Département de la Seine-Saint-Denis a perçu 27,864 millions d'euros en 2017 au titre de ce fonds. Cette recette est reconduite en 2018.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions de crédits de paiement inscrits au budget primitif pour 2018 s'élèvent, tous budgets confondus et en mouvements réels, à 400,545 millions d'euros. Les dépenses réelles d'investissement progressent de 14,04 % par rapport au BP 2017 (351,226 millions d'euros).

Les propositions budgétaires, se répartissent de la façon suivante pour chaque budget :

### **1. Les dépenses d'investissement**

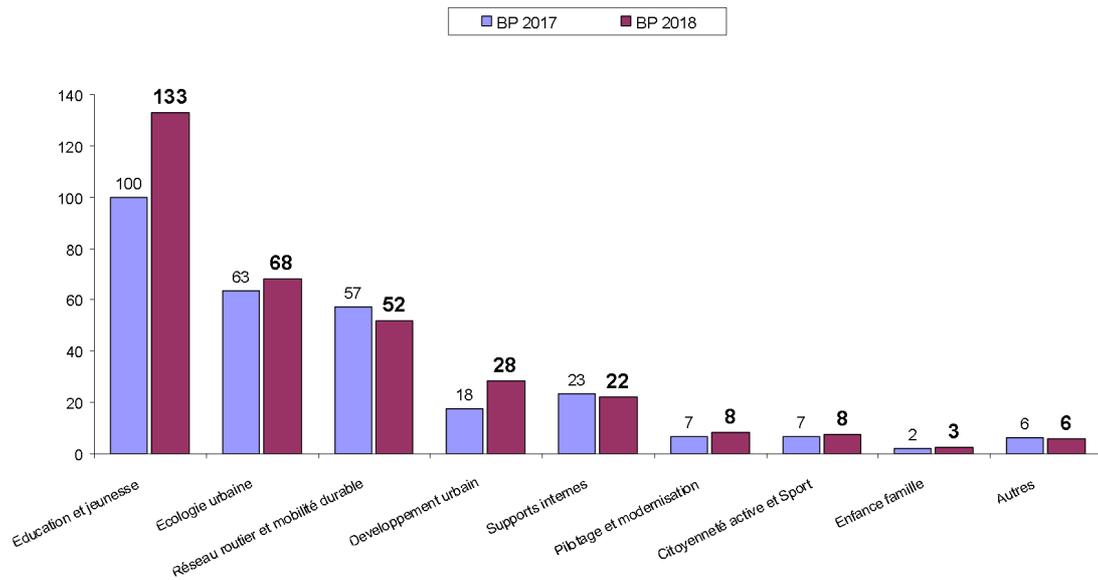
#### **Dépenses réelles (tous budgets confondus)**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>évolution BP 2018 / BP 2017</b>
Budget principal	295,356	342,318	15,90%
Budget annexe d'assainissement	55,870	58,227	4,22%
<b>TOTAL</b>	<b>351,226</b>	<b>400,545</b>	<b>14,04%</b>

La structure des principales dépenses est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Structure BP 2017</b>	<b>Structure BP 2018</b>
Équipement brut	273,762	317,180	77,94%	79,19%
Remboursement en capital de la dette (dont loyers des contrats de partenariats)	76,589	81,654	21,81 %	20,39%
Autres dépenses d'investissement	0,875	1,711	0,25 %	0,43%
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>351,226</b>	<b>400,545</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## Répartition des dépenses réelles d'investissement par politique sectorielle (tous budgets confondus, hors dette en M€)

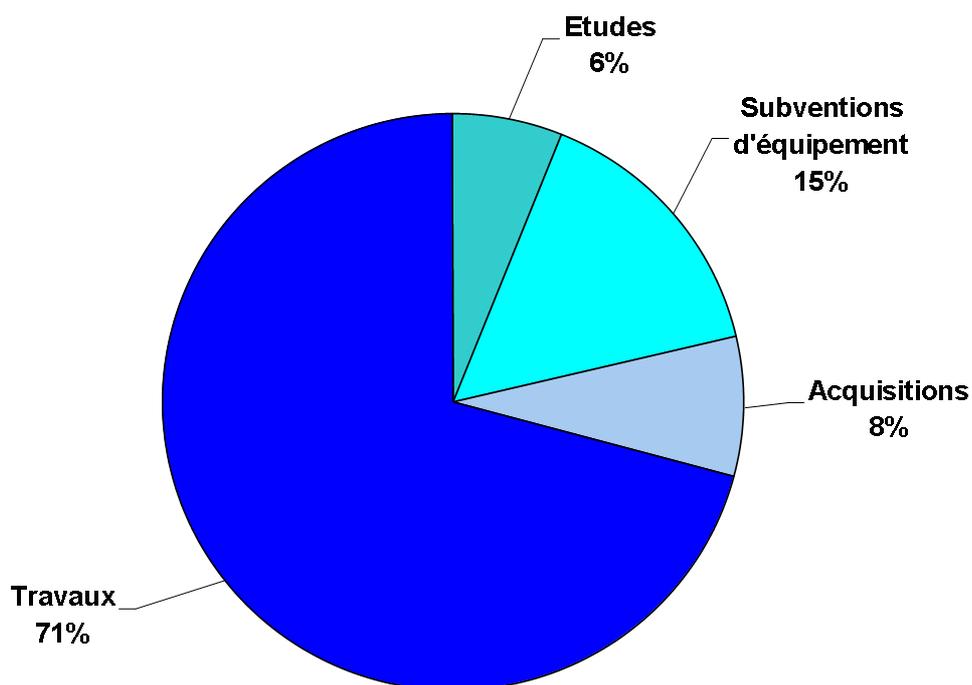


### Les dépenses d'investissement du budget principal

#### 1.1. Les dépenses d'équipement brut

Les dépenses d'équipement brut sont constituées de quatre grandes catégories de dépenses : les subventions d'équipement allouées par le Département, diverses acquisitions, les travaux et les frais d'études.

BP 2018 -  
Répartition des dépenses d'équipement brut



Les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 271,907 millions d'euros, ce qui intègre l'ensemble des dépenses d'investissement au titre des contrats de partenariat pour les collèges.

Elles représentent 80 % des dépenses réelles d'investissement du budget principal.

L'effort d'investissement considérable du Département se poursuit en 2018 à un niveau exceptionnel, puisque ces dépenses progressent de 18,5 % par rapport au BP 2017 (229,376 M€).

#### 1.1.1. Les frais d'études

Les frais d'études s'élèvent à 16,566 millions d'euros et représentent 6 % des dépenses d'équipement brut. Ils sont concentrés essentiellement sur le Réseau routier et la mobilité durable (54%), l'Éducation et la jeunesse (13%) et l'Écologie urbaine (10%) et concernent notamment :

- les frais d'études relatifs aux infrastructures de transports en commun s'établissent à 5,667 millions d'euros. Les études concernant strictement le réseau routier représentent 2,525 millions d'euros, et le développement des itinéraires cyclables 0,585 million d'euros (+71,25 % par rapport à 2017) ;
- les études relatives aux travaux liés à l'accueil des collégiens et de la communauté

éducative s'élèvent à 2,200 millions d'euros (+81,82 % par rapport à 2017), dont 1,000 million d'euros dans le cadre du plan Ambition Collèges ;

- les études relatives à l'écologie urbaine s'élèvent à 1,628 million d'euros (+23,78 % par rapport à 2017) et concernent essentiellement le Plan « A vos parcs ».

Par ailleurs, les études préalables à la reconstruction de la Piscine Marville sur le site des terrains de sports interdépartementaux à Saint-Denis, en vue de son intégration aux équipements olympiques de 2024 sont prévues à hauteur de 0,250 million d'euros.

### 1.1.2. Les subventions d'équipement

Le volume des subventions d'équipement prévues pour 2018 s'élève à 41,429 millions d'euros, en progression de 23,27 % par rapport au BP 2017 (33,609 millions d'euros).

Les subventions d'équipement représentent 15 % des dépenses d'équipement brut en 2018.

Les subventions d'équipement sont concentrées majoritairement sur la mission développement urbain (66%).

Les dépenses relatives au Développement urbain (27,374 millions d'euros) progressent de 62,09 % par rapport à 2017 (16,888 millions d'euros) et concernent essentiellement les secteurs suivants :

- l'habitat et la politique de la ville (4,741 millions d'euros) intégrant la mise en place du chèque Habitat Ecologique et Citoyen 93 (0,300 million d'euros). Ce nouveau dispositif de subvention a pour but de valoriser et récompenser les initiatives innovantes en matière de transition écologique. Par ailleurs, ce budget prévoit aussi le soutien départemental à l'Office public Seine-Saint-Denis Habitat pour 2,208 millions d'euros, le soutien à la production de logements sociaux neufs pour 0,284 million d'euros, le dispositif Renov'habitat pour 1,184 million d'euros, la lutte contre l'habitat indigne pour 0,435 million d'euros, les subventions aux communes et aux associations au titre de la réhabilitation des quartiers anciens pour 0,315 million d'euros ;
- l'aménagement et les mobilités métropolitaines (22,632 millions d'euros) en progression de 123,85 % essentiellement au titre de la participation du Département au développement des réseaux de transport (prolongement des lignes 11, 12 et 14 du métro).

Les autres subventions (34 %) du total concernent essentiellement les missions suivantes :

- **le réseau routier et la mobilité durable** (0,577 million d'euros) comprenant la poursuite de la mise en œuvre des programmes expérimentaux d'isolation des façades pour 0,400 million d'euros, et des subventions liées aux tramways (T 1, Tzen 3) pour 0,177 million d'euros ;
- **l'éducation et la jeunesse** (1,272 million d'euros) dont 0,455 million d'euros pour l'équipement des collèges (premier équipement et remise à niveau) et 0,797 million d'euros versés à la Région dans le cadre de la gestion des collèges en cités mixtes ;
- **les finances** : la participation du Département aux travaux d'investissement de la Brigade des Sapeurs pompiers de Paris s'élève à 1,800 million d'euros, en stabilité par rapport à 2017 ;
- **la citoyenneté active et le sport** : les subventions prévues en 2018 s'élèvent à

5,237 millions d'euros en progression de 10,79 % par rapport au BP 2017 (4,727 millions d'euros). Cette enveloppe a notamment pour objet de permettre le versement de subventions résultant du Plan Piscines adopté par l'Assemblée départementale dans sa délibération du 10 octobre 2016 et la poursuite des subventionnements d'opérations de réhabilitation d'équipements sportifs retenues dans le cadre du Plan de Rattrapage des Équipements Sportifs (PRES) (1,629 million d'euros) ;

- **l'accueil de la petite enfance** : le montant total des subventions prévues, qui s'élève à 1,872 million d'euros (+23,86 % par rapport à 2017), est principalement destiné au financement de subventions en faveur de gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance, en ciblant les territoires où les besoins sont les plus importants en termes d'accueil du jeune enfant et où les moyens financiers sont plus limités;
- **l'autonomie** : les subventions prévues, pour un montant de 0,476 million d'euros, concernent principalement des travaux d'humanisation et de mise aux normes dans des structures d'accueil des personnes âgées et le soutien à la création d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) pour personnes handicapées ;
- **la culture et le patrimoine culturel** : l'enveloppe prévue pour les subventions dans ce domaine s'élève à 1,066 million d'euros dont 0,778 million d'euros destiné à la rénovation de la MC93 à Bobigny ;
- **le pilotage et la modernisation** : une enveloppe est prévue d'un montant de 0,600 million d'euros pour la poursuite le financement du déploiement du réseau Très Haut Débit (THD). Par ailleurs, des crédits à hauteur de 0,100 million d'euro sont proposés à ce programme en 2018 pour soutenir les projets qui émergeront de l'appel à projet relatif à la problématique des structures spécialisées dans le réemploi des matériaux de construction, conformément au plan de transition écologique adopté par l'Assemblée départementale lors de sa séance du 29 juin 2017 ;
- **l'emploi, l'insertion et l'attractivité territoriale** : les crédits prévus s'élèvent à 0,680 million d'euros affectés à cette mission, essentiellement liés au développement du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire. Cette enveloppe intègre 0,425 million d'euros pour soutenir les porteurs de projets structurants en matière d'économie sociale et solidaire. Une autorisation de programme de 1,5 million d'euros est également proposée couvrant la période 2018-2020.

### 1.1.3. Les acquisitions

Les crédits proposés s'élèvent à 21,825 millions d'euros, en progression de 16,5 % par rapport à 2017 (18,729 millions d'euros) et représentent 8 % des dépenses d'équipement brut. Ils se composent essentiellement :

- des acquisitions foncières pour 6,597 millions d'euros, majoritairement dans le domaine des infrastructures de tramway, en progression de 21,9 % par rapport au BP 2017 ;
- des acquisitions de matériel, d'outillage et de mobilier pour 5,461 millions d'euros, en progression de 30 % par rapport au BP de 2017 (4,201 millions d'euros) ;
- des acquisitions de matériel informatique qui représentent 4,093 millions d'euros, dont 3,067 millions d'euros consacrés aux équipements informatiques dans les collèges ;
- des acquisitions de logiciels et licences pour 4,329 millions d'euros, en augmentation

de 4,2 % par rapport au BP 2017 (4,155 millions d'euros).

#### 1.1.4. Les travaux

Ces dépenses s'élèvent à 192,148 millions d'euros, en progression de 21,30 % par rapport au BP 2017 (158,405 millions d'euros). Les travaux représentent 71 % des dépenses d'équipement brut. Ils incluent la participation du Département aux différents contrats de partenariat pour les collèges, qui représente 34,910 millions d'euros en 2018 (contre 29,903 millions d'euros au BP 2017).

Les propositions budgétaires s'inscrivent dans la mise en œuvre des grands plans d'investissement d'avenir au bénéfice de la population de la Seine-Saint-Denis et concernent principalement les domaines suivants :

- les travaux en faveur de l'éducation et de la jeunesse s'élèvent à 111,913 millions d'euros, en progression de 38,06 % par rapport au BP 2017 (81,060 millions d'euros), dont 69,910 millions pour les constructions/reconstructions (53,397 millions d'euros au BP 2017), 39,653 millions d'euros pour des travaux de modernisation et de grosses réparations (25,842 millions d'euros au BP 2017) au titre du Plan ambition collège et 2,3 millions d'euros pour les travaux de câblage et de déploiement du très haut débit (1,770 million d'euros au BP de 2017) ;
- les travaux liés au réseau routier et à la mobilité durable pour un montant de 36,166 millions d'euros, avec des travaux relatifs aux pistes cyclables pour 5,390 millions d'euros (+40 % par rapport à 2017), la poursuite du plan de développement urbain et des infrastructures de transports en commun en site propre (9,888 millions d'euros), des travaux engagés dans le cadre du développement et de la modernisation du réseau de voirie départementale (8,873 millions d'euros), ainsi que les travaux de mise en sécurité du réseau (12,015 millions d'euros) ;
- les travaux liés à l'écologie urbaine s'élèvent à 10,641 millions d'euros, ce qui signifie une progression de près de 23 % par rapport au BP de 2017 (8,661 millions d'euros). Cette forte progression des crédits est due à la mise en œuvre du programme de modernisation des parcs, visant à l'augmentation de leur fréquentation tout en préservant leurs qualités paysagères et écologiques ;
- les travaux réalisés dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité pour un montant de 8,765 millions d'euros en 2018, dont 6,350 millions d'euros en matière de rénovations lourdes et de reconstructions et 2,415 millions d'euros au titre des travaux de modernisation et de grosses réparations dans les crèches et circonscriptions ASE / PMI.

#### 1.2. La dette départementale

Les dépenses relatives à la dette s'élèvent à 69,275 millions d'euros pour le budget principal. Il convient d'y ajouter 10,300 millions d'euros au titre des loyers financiers des contrats de partenariat, ce qui représente un total de 79,575 millions d'euros. Elles sont composées principalement :

- du remboursement en capital des emprunts souscrits par notre collectivité pour 68,700 millions d'euros ;
- des loyers financiers au titre des contrats de partenariat pour les collèges d'un montant de 10,300 millions d'euros ;

- du paiement de subventions en annuités au profit de Seine-Saint-Denis Habitat, conformément aux engagements passés, à hauteur de 0,575 million d'euros.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'encours de la dette du budget principal s'élèvera à 1 283,104 millions d'euros, auxquels s'ajoutent une dette de 28,165 millions d'euros au titre du budget annexe de l'assainissement et 219,290 millions d'euros au titre des contrats de partenariat. Tous budgets confondus, l'encours de la dette s'élèvera à 1 530,559 millions d'euros.

## **2. Les recettes d'investissement**

**Recettes** (tous budgets confondus)

(en millions d'euros)	BP 2017	BP 2018	évol 2018/2017
FCTVA	24,000	26,500	10,42%
Emprunts	109,182	158,110	44,81%
<i>dont budget principal</i>	<i>103,650</i>	<i>149,884</i>	<i>44,61%</i>
Autofinancement brut	137,128	134,845	-1,66%
<i>dont budget principal</i>	<i>112,184</i>	<i>108,538</i>	<i>-3,25%</i>
Autres recettes	74,971	81,125	8,21%
<b>TOTAL</b>	<b>345,281</b>	<b>400,580</b>	<b>16,02%</b>

### ***Les recettes d'investissement du budget principal***

Les recettes d'investissement sont principalement constituées, outre les subventions spécifiques (40,058 millions d'euros, en progression de 7,60 % par rapport au BP de 2017), les dotations (34,530 millions d'euros y compris la dotation départementale d'équipement des collèges à hauteur de 8,030 millions d'euros) et le produit des cessions (9,114 millions d'euros), de :

- une épargne brute de 108,538 millions d'euros, dont **64,707 millions d'euros d'autofinancement volontaire** destiné à abonder la section d'investissement ;
- un emprunt d'équilibre de 149,884 millions d'euros.

Au regard des éléments exposés, je vous propose d'adopter le budget primitif 2018.

Le président du Conseil départemental,

**Stéphane Troussel**

## Délibération n° du 14 décembre 2017

### **BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018 : VOTE DES DÉPENSES ET DES RECETTES – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET D'ENGAGEMENTS**

**Le Conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 13 août 1926 autorisant les Départements à établir des taxes départementales,

Vu les lois de finances antérieures,

Vu le projet de loi de finances pour 2018,

Vu les orientations budgétaires présentées le 9 novembre 2017 par le Président du Conseil départemental devant l'Assemblée départementale entendue,

Vu le rapport de son Président,

Les commissions consultées,

#### **après en avoir délibéré**

- ADOPTE par chapitre les dépenses et les recettes pour l'exercice 2018 qui s'établissent pour l'ensemble des budgets à :

- 2.463.070.450,84 € en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,
- 2.269.812.212,63 € en dépenses et en recettes, en mouvements réels,

#### Section d'investissement

- 439.399.868,91 € en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,
- 400.544.586,40 € en dépenses et 265.913.137,70 € en recettes, en mouvements réels,



#### Section de fonctionnement

- 2.023.670.581,93 € en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,
- 1.869.267.626,23 € en dépenses et 2.003.899.074,93 € en recettes, en mouvements réels,

- ADOPTE le budget principal, ainsi que le budget annexe suivant :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

##### Section d'investissement :

Mouvements budgétaires : 376.173.168,91 € en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 342.317.886,40 € en dépenses et 233.779.535,20 € en recettes.

##### Section de fonctionnement :

Mouvements budgétaires : 1.966.474.108,93 € en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 1.842.364.250,73 € en dépenses et 1.950.902.601,93 € en recettes.

#### **BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

##### Section d'investissement :

Mouvements budgétaires : 63.226.700,00 € en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 58.226.700,00 € en dépenses et 32.133.602,50 € en recettes.

##### Section de fonctionnement :

Mouvements budgétaires : 57.196.473,00 € en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 26.903.375,50 € en dépenses et 52.996.473,00 € en recettes.

- FIXE à 950.000 € le montant de la contribution versée au budget annexe d'assainissement au titre des eaux pluviales ;

- DÉCIDE de la reprise de la provision pour risques et charges de 36.700.000,00 € constituée en 2017 pour faire face à la montée en charge des dépenses d'investissement ;

- DÉCIDE de la reprise de 6.088.591,00 € sur la provision pour risques et charges constituée en 2011 destinée à couvrir les risques contentieux afférents aux échéances d'intérêts des contrats de prêts et de swaps qui ne seront pas acquittées durant la période des instances concernées ;

- DÉCIDE conformément à l'article L313-8 du Code de l'Action sociale et des familles, de fixer à 0,0 % (hors reprise de résultat et hors mesures nouvelles) pour l'année 2018, l'objectif annuel d'évolution des dépenses de l'ensemble des établissements et services autorisés du secteur de la protection de l'enfance du Département de la Seine-Saint-Denis ;

- DÉCIDE que les prestations réalisées par le budget principal au profit du budget annexe d'assainissement et par le budget annexe d'assainissement au profit du budget principal au titre des fonctions support, donnent lieu à des refacturations entre ces deux budgets sur la base d'états liquidatifs détaillant les prestations effectuées ;

- ADOPTE les nouvelles autorisations de programme, conformément au tableau n°1 ;
  
- MODIFIE les autorisations de programme votées antérieurement, mentionnées dans les tableaux n°2 et n° 3 ;
  
- MODIFIE les autorisations d'engagement votées antérieurement, mentionnées dans le tableau n°4.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
le Directeur général des services,

**Valéry Molet**

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*



en euros

**Nouvelles autorisations de programme**

Année	Mission	Programme	Libellé	Montant AP dépenses BP 2018	Montant AP recettes BP 2018
2018	Citoyenneté active et Sport	Sport et loisirs	SIGPS	250 000,00	
			Plan Piscines : rénovation de la piscine de Marville	25 000 000,00	12 500 000,00
		Culture	Accompagnement collège expérimental	120 000,00	
2018	Développement urbain	Habitat et politique de la ville	Soutien transition énergétique	2 000 000,00	
			Rénovation de l'habitat	1 000 000,00	
2018	Ecologie urbaine	Biodiversité et nature en ville	Etudes générales trame verte	450 000,00	
			Amélioration des parcs	4 500 000,00	
			Parc de la Haute Ile : réaménagement de l'entrée et du parking	1 850 000,00	
			Parc Jean-Moulin – Les Guilands : réaménagement de l'entrée du stade	500 000,00	
			Aménagement de la Tour Maraîchère de Romainville	250 000,00	
			Restructuration du parc de la Bergère	18 000 000,00	
			Poudrerie : Maîtrise d'ouvrage unique de bâtiments	2 650 452,00	2 061 303,00
			Crèches - Espaces extérieurs	800 000,00	
			Aide Sociale à l'Enfance - Espaces extérieurs	100 000,00	
			PMI - Espaces extérieurs	290 000,00	
		Continuités vertes	500 000,00		
	Assainissement	Réhabilitation d'un collecteur à Montreuil	3 300 000,00		

en euros

**Nouvelles autorisations de programme**

Année	Mission	Programme	Libellé	Montant AP dépenses BP 2018	Montant AP recettes BP 2018
2018	Education et jeunesse	Accueil des collégiens et de la communauté éducative	Remise à niveau du matériel et du mobilier scolaire	1 000 000,00	
			Rénovation / extension du collège Balzac à Neuilly-sur-Marne	12 500 000,00	
			Premiers équipements du Contrat de Partenariat CP4	1 334 000,00	
			Premiers équipements de construction dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique	740 000,00	
			Travaux de modernisation et grosses réparations	18 000 000,00	
			Cités mixtes : Travaux de modernisation et grosses réparations (Région Subventions)	1 500 000,00	
			Subvention Ville de Montreuil		1 000 000,00
			Subvention Ville de Bondy		1 250 000,00
			Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - Pierrefitte, Montreuil, Bondy		3 610 000,00
2018	Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	Subventions d'investissement aux crèches non départementales	2 500 000,00	
			Subventions d'investissement aux Maisons d'Assistantes Maternelles	120 000,00	
			Subvention d'investissement des lieux uniques non départementaux	15 000,00	
		Protection maternelle et infantile, planification familiale	Subvention de construction PMI	50 000,00	
2018	Pilotage et modernisation	Pilotage et stratégie	Appels à projets Transition écologique	300 000,00	
		Systèmes d'information	Modernisation du socle régalié IODAS, Grand Angle et du Système d'Information RH	80 000,00	
			Maintien en condition opérationnelles des serveurs et du stockage	525 700,00	
			Moyens d'impression	163 000,00	
			Matériels informatiques	677 000,00	
			Maintien en condition opérationnelle des infrastructures de communication	107 000,00	
			Maintien en condition opérationnelle du coeur de réseau	422 000,00	
			Securisation du système d'information	841 000,00	
			Système d'information financier et décisionnel	155 000,00	
			Système d'information RH	1 920 000,00	
			Système d'information sociale	2 410 000,00	
			Dématérialisation	2 005 000,00	

en euros

**Nouvelles autorisations de programme**

<b>Année</b>	<b>Mission</b>	<b>Programme</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant AP dépenses BP 2018</b>	<b>Montant AP recettes BP 2018</b>
2018	Réseau routier et mobilité durable	PDU et infrastructures de transports en commun	Plan Mobilité Durable : Mise aux normes "Utilisateurs fauteuils roulants" des arrêts de bus	2 000 000,00	
		Réseau routier	Grosses réparations de voirie, d'ouvrages d'art, signalisations tricolores lumineux	10 000 000,00	
2018	Supports internes	Bâtiments départementaux	Travaux de modernisation et grosses réparations des sites centraux	1 700 000,00	
			Construction / rénovation lourde de la crèche de la Bergère à Bobigny (hors Plan Petite Enfance et Parentalité)	6 000 000,00	
<b>TOTAL</b>				<b>128 625 152,00</b>	<b>20 421 303,00</b>



en euros

**Ajustements d'autorisations de programme (dépenses)**

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE l'AP dépenses au 31/12/2017	MONTANT ACTUALISE DE l'AP dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2018
2017	Citoyenneté active et Sport	Sport et loisirs	Subvention d'investissement du Syndicat Interdépartemental de Gestion des Parcs et Sports (SIGPS)	250 000,00	125 000,00	-125 000,00
2012			Plan de Rattrapage des Equipements Sportifs (PRES)	11 375 209,00	11 494 372,35	119 163,35
2015			Mise en oeuvre Scotès – Convention de coopération territoriale	7 500 000,00	1 060 000,00	-6 440 000,00
2016			Piscine de Pierrefitte : Etudes Plan piscine	1 000 000,00	874 776,48	-125 223,52
2017			Construction d'une piscine	21 100 000,00	7 500 000,00	-13 600 000,00
2017			Plan Piscine : rénovation et réhabilitation	8 895 000,00	10 000 000,00	1 105 000,00
2013	Culture, patrimoine, archives	Archives	Numérisation des archives	246 480,73	298 663,03	52 182,30
2013		Culture	Travaux Maison de la Culture 93	3 275 298,00	3 247 076,00	-28 222,00
2017			Etudes Dynamo Bis	130 000,00	191 430,00	61 430,00
2015			Grand Projet Image	300 000,00	432 136,00	132 136,00
2017		Patrimoine culturel	Maison Danubienne : chantier d'insertion	441 644,00	466 644,00	25 000,00
2017			Etudes Archéosite de la Haute-Ile	100 000,00	175 000,00	75 000,00
2014	Ecologie urbaine	Assainissement	Réhabilitations sur des opérations de transport	41 750 000,00	50 250 000,00	8 500 000,00
2017		Biodiversité et nature en ville	Etudes générales trame verte	200 000,00	180 000,00	-20 000,00
2017			Amélioration des parcs	5 500 000,00	5 046 000,00	-454 000,00
2017			Acquisition de matériel	1 150 000,00	1 030 000,00	-120 000,00
2013			Rénovation du parc de la Bergère	799 000,00	798 994,28	-5,72
2010			Chemin des parcs - Secteur Est	2 592 002,31	2 563 069,49	-28 932,82
2017			Restructuration du parc de la Bergère	8 550 000,00	1 100 000,00	-7 450 000,00
2007			Maison Jean-Moulin	7 712 927,34	7 609 435,77	-103 491,57

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE L'AP dépenses au 31/12/2017	MONTANT ACTUALISE DE L'AP dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2018		
2014	Education et jeunesse	Accueil des collégiens et de la communauté éducative	Remise à niveau du matériel et mobilier scolaire	987 547,00	994 412,00	6 865,00		
2011			Etude du Plan Exceptionnel d'Investissement 2010/2015 (Partenariat Public-Privé)	4 200 000,00	4 199 437,20	-562,80		
2011			Plan Exceptionnel d'Investissement : Etude de faisabilité	1 700 000,00	1 676 912,67	-23 087,33		
2011			Premiers équipements des collèges Jean Lurçat, Jacques Prévert et Pierre de Ronsard	1 230 952,78	1 162 752,73	-68 200,05		
2014			Collège Jean Lolive à Pantin	32 520 000,00	28 000 000,00	-4 520 000,00		
2017			Reconstruction hors site du collège Pierre Semard à Bobigny	21 000 000,00	25 200 000,00	4 200 000,00		
2017			Demi-pension de l'internat Brossolette à Bondy	10 600 000,00	11 400 000,00	800 000,00		
2017			Collège neuf à Saint-Denis/Île-Saint-Denis	21 000 000,00	24 000 000,00	3 000 000,00		
2017			Collège Jean Vilar à La Courneuve	21 000 000,00	23 500 000,00	2 500 000,00		
2017			Collège Tillemont à Montreuil	10 000 000,00	10 100 000,00	100 000,00		
2017			Collège Curie aux Lilas	7 210 000,00	7 900 000,00	690 000,00		
2008			Rénovation du collège Jacques Prévert à Noisy-Le-Sec	13 000 000,00	11 754 791,85	-1 245 208,15		
2017			Travaux de modernisation et grosses réparations des Cités mixtes (Région Subventions)	2 000 000,00	1 370 000,00	-630 000,00		
2010			Raccordement très haut débit	9 137 900,34	10 315 937,79	1 178 037,45		
2017			Acquisition-cablage-études-petit matériel	6 000 000,00	8 770 483,73	2 770 483,73		
2015			Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	Subvention aux lieux uniques d'inscription	30 000,00	15 000,00	-15 000,00
2015	Subvention d'équipement aux crèches non départementales	556 551,50			1 147 911,50	591 360,00		
2016	Subvention d'équipement aux crèches non départementales	2 250 000,00			1 840 432,60	-409 567,40		
2014	Appels à projets investissement du Fonds de Développement de l'Accueil Collectif de la Petite enfance (FODDAC)	275 749,98			284 083,65	8 333,67		

2014	Protection maternelle et infantile, planification familiale	Subvention pour l'informatisation PMI	38 043,77	23 743,77	-14 300,00
2015		Subvention de construction PMI	410 904,00	403 856,00	-7 048,00

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE L'AP dépenses au 31/12/2017	MONTANT ACTUALISE DE L'AP dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2018
2009	Pilotage et modernisation	Innovation et territoires numériques	Réseau très haut débit / DEBITEX	4 970 000,00	5 450 000,00	480 000,00
2017		Systèmes d'information	Très haut débit des sites départementaux déconcentrés	1 800 000,00	2 640 000,00	840 000,00
2013			Revenus de solidarité active	349 670,92	429 670,92	80 000,00
2016	Réseau routier et mobilité durable	Circulations douces et cadre de vie	Plan Mobilité Durable : Aménagements favorisant la marche	5 000 000,00	7 000 000,00	2 000 000,00
2016			Plan Mobilité Durable : Aménagements cyclables	4 806 858,71	9 806 858,71	5 000 000,00
2013		PDU et infrastructures de transports en commun	Comité d'axe ligne 173 st-Ouen Docks	2 500 000,00	73 107,20	-2 426 892,80
2013			Comité de pôle Gare le Blanc Mesnil	1 600 000,00	352 395,89	-1 247 604,11
2005			Travaux T1 Noisy le Sec / Val de Fontenay	64 000 000,00	63 000 000,00	-1 000 000,00
2008			T8 - Participation TRAM Y	150 480 000,00	149 918 801,00	-561 199,00
2010			Transports en communs en sites propres (TCSP) : Travaux d'insertion urbaine RN3	30 000 000,00	29 500 000,00	-500 000,00
2014			PACT T1	2 700 000,00	2 622 512,52	-77 487,48
2014			Etudes d'aménagement connexes projets de transports	1 000 000,00	1 500 000,00	500 000,00
2014			Franchissements	2 500 000,00	3 500 000,00	1 000 000,00
2016		Réseau routier	Moyens Communs et Fonciers	750 000,00	1 500 000,00	750 000,00
2013			Grosses réparations de voirie, d'ouvrages d'art, signalisations tricolores lumineuses	7 998 788,46	6 802 634,77	-1 196 153,69
2015			Eclairage public	3 000 000,00	3 500 000,00	500 000,00
2016			Eclairage Public	3 000 000,00	4 000 000,00	1 000 000,00
2015			Jalonnement	500 000,00	800 000,00	300 000,00

2016			Plan Mobilité Durable : Renfort de sécurité et de la visibilité des rues	1 000 000,00	1 500 000,00	500 000,00
2017			Aménagements sécuritaires	3 000 000,00	4 000 000,00	1 000 000,00
2001			Prolongation de la RD28	77 662 697,29	77 162 697,29	-500 000,00
2014			Etudes générales	1 000 000,00	1 500 000,00	500 000,00
2016			Plan Mobilité Durable : Travaux d'aménagement des grands projets urbains	4 000 000,00	9 000 000,00	5 000 000,00
<b>Année</b>	<b>Mission</b>	<b>Programme</b>	<b>Libellé</b>	<b>MONTANT DE L'AP dépenses au 31/12/2017</b>	<b>MONTANT ACTUALISE DE L'AP dépenses</b>	<b>VARIATION VOTEE au BP 2018</b>
2016			Plan Mobilité Durable : Etudes prospectives	860 000,00	2 360 000,00	1 500 000,00
2013			Déplacement locaux DEA/Convention STIF, Ligne 11	19 999 440,00	26 240 000,00	6 240 560,00
2014			Travaux de reconstruction du garage départemental	4 118 000,00	5 760 000,00	1 642 000,00
2015			Etudes générales	896 535,29	973 200,26	76 664,97
2011			Rénovation lourde de l'immeuble Picasso	2 199 884,77	2 242 232,51	42 347,74
2015			Rénovations lourdes pour le relogement des Centres Départementaux de Dépistage Sanitaire (CDDPS)	1 660 000,00	1 800 000,00	140 000,00
2016			Travaux de modernisation et grosses réparations des CDDPS	40 000,00	59 462,51	19 462,51
2015			Plan Petite Enfance et Parentalité 2015-2020 : Travaux de modernisation et grosses réparations des crèches	12 074 537,00	17 650 293,66	5 575 756,66
2016			Travaux de Modernisation et de Grosses Réparations - DADJ	100 000,00	131 251,12	31 251,12
2012			Déconstruction de la cité 2 (2012 - 2021)	3 100 981,14	4 985 981,14	1 885 000,00
2016			Travaux de modernisation et grosses réparations des sites centraux	600 000,00	815 858,41	215 858,41
2016	Supports internes	Bâtiments départementaux	Plan Pluriannuel Investissement : Sécurité des sites départementaux	1 500 000,00	1 669 550,66	169 550,66
2017			Plan Pluriannuel Investissement : Cité 1 - Préfecture/Hôtel du Département	975 000,00	1 930 000,00	955 000,00
2015			Plan Petite Enfance et Parentalité 2015-2020 : Rénovations lourdes des CSS	3 250 000,00	2 594 213,99	-655 786,01
2015			Plan Petite Enfance et Parentalité 2015-2020 : Travaux de modernisation et grosses réparations des CSS et des sites ASE	1 516 902,68	1 939 950,79	423 048,11

2015		Plan Petite Enfance et Parentalité 2015-2020 : Rénovations lourdes des crèches	12 200 000,00	24 130 214,56	11 930 214,56
2015		Plan Pluriannuel Investissement 2015- 2020 (Plan famille) : Travaux de modernisation et grosses réparations des centres PMI	2 100 000,00	2 652 300,85	552 300,85
2015		Plan Pluriannuel Investissement 2015- 2020 (Plan famille) : rénovations lourdes des centres PMI	700 000,00	1 020 000,00	320 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>729 524 507,01</b>	<b>763 015 541,65</b>	<b>33 491 034,64</b>

en euros

**Ajustements d'autorisations de programme (recettes)**

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE L'AP recettes au 31/12/2017	MONTANT ACTUALISE DE L'AP recettes	VARIATION VOTEE au BP 2018
2012	Autonomie	Personnes handicapées	Equipelement informatique Maison Départementale pour Personnes Handicapées (MDPH)	372 852,00	375 962,00	3 110,00
2013			Portail MDPH	160 000,00	210 000,00	50 000,00
2017	Culture, patrimoine, archives	Patrimoine culturel	Recettes Maison Danubienne	291 485,00	171 600,00	-119 885,00
2015	Ecologie urbaine	Assainissement	Bassin des Hauts de Montreuil	15 412 880,00	15 655 385,00	242 505,00
2015			Subventions sur opérations de transport	23 300 000,00	27 247 593,00	3 947 593,00
2016		Biodiversité et nature en ville	Tangentielle Nord Valbon	200 000,00	190 338,00	-9 662,00
2008			Entrée La Courneuve/Stains	764 437,00	694 011,08	-70 425,92
2009			Maison Jean Moulin	3 517 243,85	2 866 705,18	-650 538,67
2007	Réseau routier et mobilité durable	PDU et infrastructures de transports en commun	Plan de déplacement urbain	2 914 625,00	2 301 437,49	-613 187,51
2014			Points durs des bus	1 000 000,00	1 500 000,00	500 000,00
2015			T5 St Denis - Garges - Sarcelles	56 500 000,00	58 558 016,91	2 058 016,91
2010			Transports en communs en sites propres (TCSP) : Travaux d'insertion urbaine RN3	6 000 000,00	8 000 000,00	2 000 000,00
2009		Réseau routier	Sécurité routière	2 000 000,00	1 292 076,49	-707 923,51
2013	Supports internes	Bâtiments départementaux	Travaux du Centre Technique de la Motte à Bobigny	2 072 500,00	2 940 000,00	867 500,00
2013			Déplacement des locaux DEA - Subvention régionale STIF	16 000 000,00	18 099 283,17	2 099 283,17
2017			Plan Pluriannuel Investissement : Cité 1 - Hôtel du Département	600 000,00	1 200 000,00	600 000,00
2015			Plan Petite Enfance et Parentalité 2015-2020 : Rénovations lourdes des crèches	2 950 000,00	3 150 000,00	200 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>134 056 022,85</b>	<b>144 452 408,32</b>	<b>10 396 385,47</b>

en euros

**Soldes d'autorisations de programme (dépenses)**

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE L'AP dépenses au 31/12/2017	MONTANT ACTUALISE DE L'AP dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2018
2016	Ecologie urbaine	Biodiversité et nature en ville	Etudes Biodiversité	250 000,00	184 685,63	- 65 314,37
2009			Etudes Chemin des parcs	616 425,15	612 085,47	- 4 339,68
2015			Etudes sur le développement des parcs	450 000,00	399 067,88	- 50 932,12
2015			Amélioration des parcs	2 500 000,00	2 463 741,49	- 36 258,51
2016			Amélioration des parcs	2 500 000,00	2 426 474,26	- 73 525,74
2016			Tangentielle Nord Valbon	200 000,00	190 337,98	- 9 662,02
2015			Dispositif informationnel	185 597,49	135 597,49	- 50 000,00
2016			Dispositif informationnel	104 000,00	0,00	- 104 000,00
2016			Acquisition de matériels	200 000,00	195 838,51	- 4 161,49
2011			Crèches espaces extérieurs	1 765 875,70	1 765 163,13	- 712,57
2015			Crèches espaces extérieurs	838 514,06	838 212,24	- 301,82
2016			Crèches espaces extérieurs	400 000,00	342 522,00	- 57 478,00
2015			Amélioration du site Champs	200 000,00	76 723,04	- 123 276,96
2015			PMI espaces extérieurs	135 584,72	135 527,93	- 56,79
2015			Plantations	93 449,97	93 091,97	- 358,00
2016			Plantations	381 000,00	229 402,60	- 151 597,40
2012	Education et jeunesse	Accueil des collégiens et de la communauté éducative	Subvention Auditorium de Bondy	500 000,00	469 800,00	- 30 200,00
2016	Réseau routier et mobilité durable	PDU et infrastructures de transports en commun	Aménagements d'accès aux transports en communs à la gare du Raincy	350 000,00	235 263,86	- 114 736,14
2015		Réseau routier	Moyens Communs et Fonciers	200 000,00	178 734,70	- 21 265,30
2012			Eclairage public	3 000 000,00	2 752 533,88	- 247 466,12
2014			Jalonnement	200 000,00	146 748,15	- 53 251,85
2012			Aménagements sécuritaires 2011/2012/2013	5 095 000,00	4 237 501,06	- 857 498,94

en euros

**Soldes d'autorisations de programme (dépenses)**

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE L'AP dépenses au 31/12/2017	MONTANT ACTUALISE DE L'AP dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2018
2014			RD40 Villepinte - AFTRP (Agence foncière et technique de la région parisienne)	3 000 000,00	2 974 381,30	- 25 618,70
<b>TOTAL</b>						<b>-2 082 012,52</b>

en euros

**Soldes d'autorisations de programme (recettes)**

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE L'AP recettes au 31/12/2017	MONTANT ACTUALISE DE L'AP recettes	VARIATION VOTEE au BP 2018
2012	Ecologie urbaine	Biodiversité et nature en ville	Etudes développement des parcs	64 590,00	8 400,00	- 56 190,00
2013			Rénovation du parc de la Bergère	300 000,00	0,00	- 300 000,00
2013	Réseau routier et mobilité durable	PDU et infrastructures de transports en commun	Comité d'axe de la ligne 173 St-Ouen Docks	1 000 000,00	0,00	- 1 000 000,00
2013			Comité de Pôle Gare Le Blanc Mesnil	800 000,00	0,00	- 800 000,00
2007			T1 - St Denis à Asnières-Gennevilliers	10 980 000,00	10 459 774,08	- 520 225,92
2013		Réseau routier	Accompagnement collèges en partenariat public-privé	1 500 000,00	734 041,29	- 765 958,71
2009			Etudes du boulevard urbain Clichy/St-Ouen	230 000,00	0,00	- 230 000,00
2014			Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)	800 000,00	370 790,00	- 429 210,00
2014			RD40 Villepinte - AFTRP (Agence foncière et technique de la région parisienne)	2 500 000,00	2 471 364,81	- 28 635,19
2015			Accompagnement de projets urbains	500 000,00	0,00	- 500 000,00
<b>TOTAL</b>						<b>-4 630 219,82</b>

en euros

**Soldes d'autorisations d'engagement (dépenses)**

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE L'AE dépenses au 31/12/2017	MONTANT ACTUALISE DE L'AE dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2018
2007	Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	FODDAC - Soutien en fonctionnement	563 859,00	561 110,00	-2 749,00
2010				556 152,00	595 145,25	38 993,25
2012			FODDAC - Appels à projets fonctionnement	535 000,00	535 000,00	0,00
2013				296 320,00	296 400,00	80,00
2014				281 700,00	291 486,67	9 786,67
2010			FODDAC - Soutien aux transferts La Régale à Bondy	3 603 574,97	3 896 279,40	292 704,43
2012	Autonomie	Personnes âgées	Convention CNSA II - Structures d'aide à domicile	1 252 557,35	1 252 557,35	0,00
2012			Convention CNSA II - Participation structures d'aide à domicile	692 740,00	692 740,00	0,00
2016			Convention CNSA III - Structures d'aide à domicile	1 204 000,00	1 204 000,00	0,00
2016			Convention CNSA III - Participation structures d'aide à domicile	848 595,00	848 595,00	0,00
<b>TOTAL</b>				<b>9 834 498,32</b>	<b>10 173 313,67</b>	<b>338 815,35</b>



## **Délibération n° du 14 décembre 2017**

### **BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018 : VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES**

**Le Conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des Impôts article 1636 B paragraphe 4,

Vu la loi du 13 août 1926 autorisant les Départements à établir des taxes départementales,

Vu les dispositions de la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les articles 24 à 28 de la loi de finances pour 1984 prévoyant les modalités de transfert des recettes fiscales,

Vu la loi du 11 juillet 1985 portant nouvelles dispositions d'ordre économique et financier,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les lois de finances antérieures,

Vu les orientations budgétaires présentées le 9 novembre 2017 par le Président du Conseil départemental devant l'Assemblée départementale entendue,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,



**après en avoir délibéré**

- DÉCIDE de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2018 à 16,29 %.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
le Directeur général des services,

**Valery Molet**

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent  
acte, le

Certifie que le présent acte est  
devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*